



L'Algérie condamne l'acte terroriste contre des militaires tunisiens p.2

LE MINISTRE DE LA JUSTICE LE CONFIRME :

«Plus de certificat de nationalité ni de casier judiciaire dans les dossiers administratifs»



La constitution de dossiers administratifs comprend toujours la présentation du certificat de nationalité et du casier judiciaire alors qu'ils ne sont plus exigés par la loi. Le constat a été fait jeudi à Constantine par le ministre de la Justice, Garde des sceaux, Belkacem Zeghmati. Plus de 85.000 certificats de nationalité et plus de 97.000 casiers judiciaires ont été délivrés à Constantine durant la période allant de janvier 2020 à janvier 2021. p.2

RÉDUIRE LE NOMBRE DES JUGEMENTS RENDUS PAR CONTUMACE

©Toufik Doudou / PPAGENCY



RÉVISION DES LOIS SUR LA COMMUNE ET LA WILAYA
Beldjoud annonce de nouvelles dispositions p.3

LA RECONFIGURATION DU SECTEUR PUBLIC MARCHAND S'IMPOSE



Le Conseil des participations d'Etat à la loupe p.4

Cancer

Plaidoyer pour la création d'espaces de bien-être pour les malades

La sous-directrice chargée des maladies chroniques au ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Dr Djamila Nadir a plaidé, jeudi à Alger, pour la création de centres ou d'espaces de bien-être pour les cancéreux.

Chauffage scolaire

Plusieurs wilayas ont bénéficié de 2,6 milliards DA

Le ministre de l'Intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire, Kamel Beldjoud a annoncé, jeudi à Alger, l'octroi d'aides financières à hauteur de 2,6 milliards de dinars en faveur des écoles primaires pour l'installation du système de chauffage central ou l'équipement en appareils de chauffage au gaz propane dans plusieurs wilayas.



Saïda

Plus de 1.000 affaires d'agression sur des steppes protégées à l'Ouest du pays

Le Commissariat régional de développement de la steppe à Saïda a enregistré 1.098 affaires d'agression sur des terres steppiques l'année dernière à travers trois wilayas de l'Ouest du pays, a-t-on appris jeudi de son responsable, Abdelwahab Maachou.

Le ministre de la Justice le confirme :

«Plus de certificat de nationalité ni de casier judiciaire dans les dossiers administratifs»

La constitution de dossiers administratifs comprend toujours la présentation du certificat de nationalité et du casier judiciaire alors qu'ils ne sont plus exigés par la loi. Le constat a été fait jeudi à Constantine par le ministre de la Justice, Garde des sceaux, Belkacem Zeghmati.

Plus de 85.000 certificats de nationalité et plus de 97.000 casiers judiciaires ont été délivrés à Constantine durant la période allant de janvier 2020 à janvier 2021. Pourtant, ces documents, a fait remarquer le ministre, ne sont exigés qu'une ou deux fois dans la vie du citoyen.

Le ministre a juré qu'il ferait mettre en prison le responsable qui continuerait à exiger le certificat de nationalité et le casier judiciaire.

Le nombre excessif de délivrances de certificats de nationalité et de casiers judiciaires, a poussé le ministre à s'interroger si l'administration en question est algérienne, ou alors si elle est en rébellion contre l'Etat algérien, ou alors est-elle contre les décisions de l'Etat algérien ? Le ministre a mis en garde fermement les responsables qui n'appliqueraient pas le décret exécutif n° 74 du 8 décembre 2020 promulgué par le Premier ministre fixant les conditions d'exemption de l'exigence de présentation du certificat de nationalité et du casier judiciaire dans les dossiers administratifs. L'Etat infligera des «sanctions sévères» à l'encontre de ces responsables, a-t-il averti.

Effectivement, nul n'est censé ignorer la loi. Les dispositions du décret (figurant dans le Journal officiel n° 74 du 8 décembre 2020) sont très claires. Elles découlent notamment de la démarche de modernisation de la justice et de l'exigence de la protection des personnes physiques dans le traitement des données à caractère personnel.

Ainsi, la présentation d'une copie de la carte d'identité nationale ou du passeport national dispense le citoyen de fournir le certificat de nationalité dans le cadre des dossiers administratifs instruits par les administrations, établissements et institutions publics, les collectivités locales. Quant au bulletin n° 3 du casier judiciaire, il ne



■ Zeghmati, a mis l'accent sur «l'impérative formation continue des fonctionnaires de la Justice et des contacts permanents avec l'Université». (Photo : D.R)

peut être exigée dans les dossiers administratifs instruits par les administrations, établissements et institutions publics, les collectivités locales ainsi que les services en relevant, jouissant

Réduire le nombre des jugements rendus par contumace

« Pour le ministre de la Justice, Garde des sceaux, Belkacem Zeghmati, le taux des jugements rendus par contumace, de janvier 2020 à janvier 2021, au niveau de la Cour de justice de Constantine (35%), demeure important, et inacceptable, compte tenu de la nouvelle orientation adoptée par l'Etat portant essentiellement sur l'information du citoyen. A cet égard, il a annoncé la tenue de réunions périodiques pour revoir les moyens de réduire le nombre des jugements rendus par contumace et leur trouver une solution afin de notifier le citoyen, en utilisant tous les moyens disponibles, et même la radio s'il est nécessaire, a-t-il souligné.

Dans le même sens, le ministre a souligné, lors de l'inauguration du nouveau siège de la Cour de justice de Constantine, la nécessité d'œuvrer sans relâche au développement du système de communication avec les citoyens, à travers l'exploitation optimale des moyens assurés par l'Etat, à l'instar des SMS et textos, de la signature électronique et des procès par visioconférence, estimant qu'un tel nombre de jugements rendus par contumace constitue une perte de l'effort fourni par la police judiciaire, ainsi qu'une perte de temps et d'argent. Par ailleurs, durant la période considérée, 40 affaires ont été traitées par voie électronique au niveau de la Cour de justice de Constantine. Il faut poursuivre dans cette voie. C'est le sens du message délivré, par le ministre de la Justice qui a insisté sur l'importance d'exploiter le parquet électronique (e-nyaba) pour une meilleure prise en charge des plaintes et requêtes envoyées aux parquets de la République au niveau des tribunaux et celui de la Cour de justice, notamment au vu des moyens mobilisés dans ce sens par l'Etat pour rapprocher l'administration du citoyen.

Le ministre a souligné qu'il était question dans le cadre de la nouvelle orientation adoptée par le Gouvernement de «développer l'administration électronique et de promouvoir le secteur de la justice, à travers l'amélioration des services fournis à distance et une meilleure prise en charge des plaintes des citoyens et requêtes envoyées aux parquets de la République au niveau des tribunaux et au parquet de la Cour de justice». Le ministre a mis l'accent, dans ce sens, sur «l'importance de la publicité et de la vulgarisation de l'utilisation du service "e-nyaba", à travers les différents médias audiovisuels et écrits». Il a estimé, en outre, que ce service «n'est pas dûment exploité dans la wilaya de Constantine», préconisant davantage d'efforts pour mieux communiquer avec le citoyen à travers les médias.

du droit de consulter le bulletin n° 2 du casier judiciaire. La consultation de l'extrait du casier judiciaire (bulletin n° 2) doit être effectuée, exclusivement, par les personnes habilitées à cet effet par leurs administrations, sous peine des sanctions prévues par la législation en vigueur.

Les administrations, établissements et institutions publics, les collectivités locales ainsi que les services en relevant cités à l'article 4 ci-dessus, avant l'annonce des résultats définitifs des concours de recrutement, doivent s'assurer, du casier judiciaire (bulletin n° 2), que le candidat n'a pas d'antécédents judiciaires incompatibles avec la fonction à pourvoir, à travers l'exploitation de la base de données du ministère de la Justice relative au casier judiciaire. Autre sujet sensible abordé par le ministre de la Justice : les erreurs administratives contenues dans les différents documents de l'état-civil.

Il a insisté sur l'importance de les prendre en charge, soulignant qu'il est inadmissible que la Cour de Constantine enregistre un total de 10.000 erreurs administratives en une seule année.

Ces erreurs compliquent la tâche au citoyen qui se perd entre la Justice et l'administration, a poursuivi le ministre qui a donné des instructions aux procureurs de la République sur l'impératif de prendre en charge ces problèmes en lançant des inspections au niveau des services de l'état civil.

Toujours lors de la cérémonie d'inauguration du nouveau siège de la Cour de Constantine et dans le cadre d'une visite à la wilaya Belkacem Zeghmati, a mis l'accent sur «l'impérative formation continue des fonctionnaires de la Justice et des contacts permanents avec l'Université».

Il a appelé toutes les autorités judiciaires à se rapprocher de l'université, étant «le socle du Savoir et des sciences», relevant, dans ce sens, l'importance de la formation continue des fonctionnaires du corps de la Justice, à l'instar des magistrats, les huissiers de justice, les notaires et les effectifs du greffe et ce dans l'objectif d'être au diapason des développements que connaît le monde.

Lakhdar A.

Voir sur Internet www.lnr.dz.com

L. A.

REPÈRE

Terrorisme

L'Algérie condamne l'acte terroriste contre des militaires tunisiens



L'Algérie a condamné énergiquement l'acte terroriste ayant fait 4 morts parmi les militaires tunisiens suite à l'explosion d'une mine artisanale, lors d'une opération antiterroriste dans les hauteurs du Mont Mghila situé entre le gouvernorat de Kasserine et celui de Sidi Bouzid, indique un communiqué du ministère des Affaires étrangères.

«L'Algérie a appris avec une grande affliction la nouvelle de la mort aujourd'hui (ndlr: mercredi 3 février 2021), de quatre militaires tunisiens, suite à l'explosion d'une mine artisanale lors d'une opération antiterroriste dans les hauteurs du Mont Mghila entre le gouvernorat de Kasserine et celui de Sidi Bouzid», lit-on dans le communiqué.

L'Algérie condamne énergiquement cet acte terroriste lâche et exprime ses sincères condoléances et sa compassion à la Tunisie, peuple et Gouvernement, et aux familles des chouhada», ajoute la même source.

En cette circonstance douloureuse, l'Algérie réaffirme son soutien indéfectible à la Tunisie et à ses efforts visant à déraciner ce fléau qui vise à la déstabiliser», conclut le communiqué.

Agence



Révision des lois sur la commune et la wilaya Beldjoud annonce de nouvelles dispositions

Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Kamel Beldjoud a indiqué jeudi à Alger que l'approche adoptée par son secteur dans la gestion locale visait la «consecration de nouvelles dispositions relatives notamment à l'encadrement de la gouvernance et à la gestion de l'administration territoriale et de la fiscalité locale».

Lors d'une plénière consacrée aux questions orales au Conseil de la nation, M. Beldjoud a exposé la vision de son secteur concernant la gestion des affaires locales, indiquant qu'elle avait pour but «la consécration d'une série de nouvelles dispositions, par rapport aux textes en vigueur, relatives notamment à l'encadrement de la gouvernance et à la gestion de l'administration territoriale, de la fiscalité locale et de la ville, tout en mettant un terme au chevauchement des compétences et en définissant les champs d'intervention de chaque collectivité locale». Cette approche avait également pour objectifs «la régulation de l'autorité de contrôle et la garantie de solutions lors des délibérations des assemblées locales élues», a-t-il fait savoir, outre «le renforce-



Le secteur de l'Intérieur s'emploie à mettre en place des mécanismes et des dispositions visant à «assurer la gestion et l'administration des affaires locales», en créant un cadre juridique garantissant la réalisation de cet objectif. (Photo : D.R)

ment et la promotion de l'investissement, la définition des modes de gestion des infrastructures publiques afin d'imprimer davantage de flexibilité à la gestion des affaires des collectivités locales». En réponse à une préoccupation du sénateur, Fouad Sebouta sur le sort du projet relatif à la loi sur les collectivités locales, le ministre a fait remarquer que les lois relatives à la commune et à la wilaya avaient montré leurs limites, eu égard aux mutations politiques et socio-économiques et aux nouvelles exigences du pays. «Il est impératif de revoir leurs dispositions», dira-t-il, d'autant plus que les collectivités territoriales, étant des structures publiques de l'Etat par excellence, constituent «la pierre angulaire pour l'exécution des dispositions constitutionnelles, voire un espace idoine pour l'exercice de la démocratie». Il a également rappelé que l'idée d'initier une réforme globale de l'organisation territoriale et de la gestion administrative au niveau local, à même de définir précisément les compétences de l'Etat et des collectivités locales, dans le cadre d'une approche intégrée sous-tendue par la nouvelle Constitution, est l'un des engagements inscrits dans le programme du président de la Répu-

blique, Abdelmadjid Tebboune. A ce titre, il a indiqué que le programme présidentiel renfermait un ensemble de visions «profondes» des réformes à tous les niveaux, en ce sens que «les pouvoirs publics s'attèlent aujourd'hui à l'adaptation de tous les textes juridiques, législatifs et réglementaires, et des dispositions garantissant les droits des citoyens et définissant les obligations des institutions de l'Etat pour atteindre cet objectif». Ainsi, le secteur de l'Intérieur s'emploie, ajoute M. Beldjoud, à mettre en place des mécanismes et des dispositions visant à «assurer la gestion et l'administration des affaires locales», en créant un cadre juridique garantissant la réalisation de cet objectif. Il s'agit dans ce cas de l'application des dispositions prévues dans les articles 16, 17, 18 et 19 de la Constitution, lesquels consacrent le principe de décentralisation dans le fonctionnement des assemblées élues, car étant un espace de participation des citoyens à la gestion des affaires publiques, en concrétisation du concept de la démocratie participative au niveau des collectivités locales, a précisé le ministre. Pour le même responsable, la réalisation de l'équilibre socio-

économique des communes passe par la prise de mesures spéciales au profit des communes moins développées. En conséquence, «il est devenu nécessaire de mettre en place un nouveau système administratif permettant d'accéder aux solutions adéquates et compatibles avec les nouvelles situations liées au développement socio-économique», de «renforcer la décentralisation et d'encadrer la gouvernance urbaine, par l'exercice de la démocratie participative, à travers des dispositions et des mesures à même de conférer le rôle de réforme et de développement aux collectivités locales et territoriales et de créer des conditions propices». Cela nécessite «l'implication de tous les acteurs et ressources humaines et matérielles indispensables, en sus de la recherche des meilleurs voies et moyens pour une gestion efficace, une amélioration continue des situations des collectivités territoriales et une organisation cohérente et harmonieuse ainsi qu'une réorganisation des missions et règles liées à l'organisation et au fonctionnement des collectivités territoriales et au renforcement de la coopération entre elles», a conclu M. Beldjoud.

Djamila Sai

BRÈVE

CFN

Bénat Zine-Eddine installé Commandant du Service national de Garde-côtes du CFN



Le Général-Major Benmeddah Mahfoud, Commandant des Forces Navales (CFN) par intérim, a supervisé jeudi au nom du Général de Corps d'Armée, Chef d'Etat-Major de l'Armée Nationale Populaire (ANP), Saïd Chanegriha, la cérémonie d'installation du Général Bénat Zine-Eddine dans ses fonctions de Commandant du Service national de Garde-côtes en remplacement du Général Chaalal Abdelaziz, a indiqué un communiqué du ministère de la Défense (MDN). «Conformément au décret présidentiel daté du 11 janvier 2021, et au nom de Monsieur le Général de Corps d'Armée, Chef d'Etat-Major de l'Armée Nationale Populaire, le Général-Major Benmeddah Mahfoud, Commandant des Forces Navales par intérim, a supervisé, jeudi 4 février 2021, la cérémonie d'installation du Général Bénat Zine-Eddine Commandant du Service national de Garde-côtes du Commandement des Forces navales, en remplacement du Général Chaalal Abdelaziz», a précisé le communiqué du MDN.

Agence

Rétablir la confiance entre le citoyen et l'administration

Le Médiateur de la République souligne l'urgence de lutter contre la corruption et la bureaucratie

La corruption et la bureaucratie doivent être combattues «inlassablement et en permanence» afin de rétablir la confiance entre citoyens et administration, préserver l'image de nos institutions et assurer la stabilité du pays, a déclaré jeudi à Médéa, le Médiateur de la République, Karim Younes. «La Médiation de la République entend participer pleinement, en vertu de ces missions, à atténuer les pressions sociales et économiques qui s'exercent sur le citoyen et à dénoncer, chaque fois qu'elle le constate, toute forme de corruption ou de bureaucratie à même d'engendrer des tensions sociales ou mettre en péril la stabilité du pays et de ses institutions», a indiqué Karim Younes,

en marge d'une rencontre régionale des délégués du Centre et Centre-Ouest du pays, organisée à Médéa. Le contexte général du pays, a-t-il ajouté, «nous impose de prendre une part active à la résolution des problèmes soulevés par les citoyens, d'en proposer, dans la limite de nos prérogatives, des solutions susceptibles d'aider à la prise en charge de ces problèmes et contribuer à l'amélioration des conditions de vie des citoyens», a-t-il expliqué. Le Médiateur de la République a estimé que la corruption et la bureaucratie «peuvent être plus dangereux que l'ennemi intérieur», affirmant que «la corruption, qui est devenue une fonction politique, et l'abus d'autorité qui se manifeste dans le comportement

et la conduite de certains représentants de l'administration ont, non seulement favorisés la dilapidation des richesses du pays, mais, plus grave encore, ternis l'image de nos administrations, dégrader, surtout, la relation entre citoyens et l'administration». Il a signalé, dans ce contexte, que la Médiation de la République «ne ménagera aucun effort pour faire profiter les pouvoirs publics de ses réflexions, suggestions ou propositions pouvant aider à la prise en charge des revendications et des requêtes des citoyens», annonçant qu'un rapport incluant une série de propositions et de solutions sera transmis, dans ce sens, prochainement au président de la République.

Djamila Sai

VIE PARTISANE

Déclaration

Le Mouvement El-Binaa rejette toute forme d'atteinte à la sécurité et à la stabilité de l'Algérie

Le Mouvement El-Binaa a exprimé, jeudi, son rejet à toute forme d'atteinte à la sécurité et stabilité de l'Algérie, affichant sa position contre «l'élite défaitiste» qui cherche à attenter à l'unité nationale. «Le Mouvement El-Binaa ne tolérera, en aucun cas, les appels à la fitna visant à attenter à l'unité nationale et aux institutions constitutionnelles névralgiques en mettant en danger l'acquis de la sécurité et de la stabilité», a écrit le président du parti, Abdelkader Bengrina, dans un post. En dépit de sa compréhension de «l'état de crise de certaines élites désespérées en quête d'autorité par peur de faire face à la volonté populaire qui consolide la légitimité constitutionnelle et met en place une nouvelle réalité qui pourrait être l'un des fondements de l'Algérie nouvelle aspirée par les jeunes du 22 février et loin des chambres obscures, le Mouvement El-Binaa n'a eu de cesse de confirmer sa position contre toute tentative d'atteinte à l'union nationale sous toutes ses dimensions. Relevant quelques lacunes enregistrées dans la gestion de certains secteurs gouvernementaux à propos desquelles le parti a plaidé pour leur révision à même de réaliser le développement et être au service du peuple et en cohésion avec ses aspirations», la formation politique a exprimé son soutien à toutes les revendications sociales dans le cadre de la réalité et l'objectivité en tenant compte de la situation difficile de l'économie nationale. «Nous avons contrôlé, depuis quelques semaines, certains mouvements douteux et discours étranges et désespérés qui ternissent l'image du Hirak politique de certaines personnes qui étaient rejetées par le Hirak et cherchaient à nous faire revenir à la case de départ», a-t-il ajouté. Le parti politique a affiché, dans ce sens, sa position en faveur de l'union nationale, soulignant son effort à renforcer la cohésion nationale en rejetant toute tentative de mettre en péril le destin du pays. Rappelant que le peuple algérien, qui avait fait d'énormes sacrifices durant nombre de stations, exigeait davantage de respect de ses responsables et de ses élites afin de réaliser la prospérité», le Mouvement El-Binaa a mis en exergue le droit du peuple algérien à exprimer librement ses revendications et dans le respect total de la Constitution et des lois de la République.

Agence

La reconfiguration du secteur public marchand s'impose Le Conseil des participations d'Etat à la loupe

L'Algérie veut accélérer la réforme du secteur public marchand et doper l'investissement productif en mettant en place des dispositifs novateurs et précurseurs de l'auto-entrepreneuriat.

Un dynamisme qui s'est imposé d'elle-même cette année, incitant le gouvernement à miser sur une meilleure transformation industrielle vers des investissements productifs, visant «la consolidation des capacités industrielles existantes et la dynamisation de l'entrepreneuriat ont été engagées afin de lever le défi de diversification de l'économie nationale», a indiqué le ministère de l'Industrie dans son bilan d'activités de l'exercice 2020. Ce département prévoit dans son plan d'action en cours, la redéfinition des missions de ses services, la réorganisation et la modernisation des mécanismes de travail. Egalement, valoriser les potentialités humaines et entrepreneuriales à travers le développement des investissements en partenariats (public-privé) nationaux ou internationaux et la réforme du Conseil des participations d'Etat (CPE). «Une charte de partenariat sera finalisée au premier trimestre 2021 et servira de cadre de référence pour la mise en œuvre d'opérations de partenariat dans un cadre juridique rénové», a indiqué la même source. L'objectif serait d'éviter de retomber dans les incohérences et irrégularités du passé qui ont plombé le secteur public marchand et pénalisé les caisses de l'Etat. Depuis plusieurs mois, l'Etat s'engage dans une course contre la montre afin d'assainir le secteur industriel et promouvoir un partenariat public-privé solide, durable et surtout rentable.



«Le partenariat est vu comme un levier stratégique de modernisation et de développement des entreprises publiques». (Photo : DR)

Ainsi, améliorer le management des capitaux publics qui ont toujours constitué un véritable casse-tête des autorités. Il sera, également, question, selon le même document, de la restructuration du secteur industriel public (entreprises étatiques) afin de corriger les dysfonctionnements dans la gestion et la gouvernance dans ce secteur. Le ministère industriel vise à réformer les différentes structures et administrations relevant de son secteur. Il prévoit, dans ce sens, remédier aux «insuffisances et aux dysfonctionnements qui ont caractérisé l'activité du Conseil des Participations de l'Etat (CPE) depuis sa création en 2001». Les rédacteurs de ce rapport recommandent la «réforme profonde du CPE après avoir relevé des défaillances et incohérences dans la politique de la gestion publique. Engager des actions de redressement autour d'un nouveau modèle de développement économique «basé sur la valorisation des ressources humaines nationales», s'impose, selon les

rédacteurs de ce rapport qui ont dressé un bilan exhaustif de la dernière décennie durant laquelle, le secteur industriel a plongé dans de sombres perspectives. Les réformes engagées dans le passé pour la relance du tissu secteur industriel, laissent un goût d'inachevé, nécessitant une remise à plat et le redressement du secteur productif à travers la promotion de l'investissement en partenariat et la facilitation juridique afin de faciliter l'examen des actions des agences de l'Etat. Le ministre de l'Industrie, Ferhat Ait Ali Braham, a manifesté à maintes reprises et vigoureusement son intention de relancer le secteur productif et de se concentrer sur le partenariat pérenne et rentable, local et international. En plus du lancement d'un audit global du secteur industriel pour désigner les entreprises publiques privatisables, le ministère a lancé une opération d'audit «des partenariats existants entre le secteur public et privé pour évaluer leur impact financier et économique et identifier leurs insuffisances»,

a souligné le même bilan qui a établi un état de situation de ce secteur en crise depuis des années. «Le partenariat est vu comme un levier stratégique de modernisation et de développement des entreprises publiques, raison pour laquelle le ministère encourage les entreprises relevant du secteur public marchand à s'investir dans un processus d'encouragement du partenariat national et/ou international, lorsque ce dernier favorise la réalisation des objectifs stratégiques de l'entreprise et s'inscrit dans les principes de la politique adoptée par les pouvoirs publics», lit-on dans le texte. Une loi sur le partenariat public-privé est en préparation, visant à encourager la collaboration entre les deux secteurs, mais surtout pour l'éventuel recours aux financements étrangers pour des projets jugés stratégiques. Ces dernières années, l'Algérie a connu une baisse importante des investissements directs étrangers (IDE), mettant à nu l'échec de cette politique de gestion, également, relevée dans ce rapport. «Cette opération d'audit, dont les conclusions seront livrées durant le premier trimestre 2021, servira de référence pour l'élaboration d'une stratégie de partenariat, entre les entreprises publiques et des partenaires nationaux et/ou étrangers, axée sur des principes de pertinence et de rentabilité», a indiqué le même document. Il sera, également, question de «créer une entité auquel sera confié le rôle d'interface à caractère non administratif, dotée de la liberté d'aide à la décision». Les autorités veulent, en effet, redynamiser et renforcer l'activité et le domaine des interventions de tous les programmes publics et mécanismes de soutien aux jeunes entreprises.

Samira Takharboucht

ONPO

Tourisme religieux

421 agences agréées pour organiser la Omra

Le nombre des agences de voyage et de tourisme agréées par l'Office national du pèlerinage et de la Omra (ONPO) pour l'organisation de saison de la Omra 1442 de l'hégire a atteint plus de 400 agences, et ce, en attendant la garantie de toutes les conditions nécessaires à la reprise de l'activité et l'autorisation des hautes autorités, a-t-on appris jeudi auprès d'une source à l'Office.

Un total de 505 agences de tourisme et de voyages se sont inscrites via le portail électronique de l'Office pour participer à l'organisation de la saison de la Omra pour l'année 1442 de l'hégire, a déclaré à l'APS Hidaoui Mustapha, chargé d'information à l'Office, précisant que 421 agences ont été agréées à ce jour (jeudi).

330 agences parmi celles inscrites avaient participé à l'organisation de la précédente saison, ce qui les habilitait «systématiquement» à participer à cette nouvelle saison, dès la reprise de cette activité et une fois les conditions réunies avec l'autorisation des hautes autorités du pays.

Les agences candidates pour la première fois sont estimées à 175, dont 134 ont effectivement téléchargé le dossier de candidature via le portail électronique dédié à la Omra, créé par l'Office pour faciliter l'opération d'inscription, précise la même source, ajoutant que 115 dossiers ont été validés contre 19 rejetés. Le nombre des agences saoudiennes inscrites s'élève à 261 et des contrats ont été conclus avec 165 d'entre elles, selon la même source.

Concernant la délivrance des agréments habilitant les agences de tourisme à participer à la saison 1442 de la Omra, 385 ont été délivrés en attendant la délivrance de 33 autres et la finalisation de 3 autres, portant le total des agréments à 421.

Il a relevé que les agences de voyage titulaires d'autorisations d'organisation de la Omra 1442 de l'hégire sont tenues «de ne pas faire la promotion des programmes de la Omra», au vu des circonstances imposées par la propagation du nouveau coronavirus sous peine de sanctions prévues dans le cahier des charges, voire le retrait de leurs agréments.

«Les citoyens sont également invités à faire preuve de vigilance et à ne pas céder aux fausses annonces et aux programmes trompeurs auxquels peut recourir une quelconque agence», a-t-il rappelé. Le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, Youcef Belmehdi, avait affirmé, jeudi à Blida, que la question de reprise des vols de la Omra «n'est pas à l'ordre du jour», vu la poursuite de fermeture de l'espace aérien pour stopper la propagation de l'épidémie du nouveau coronavirus (Covid-19).

Il a ajouté que son département ministériel «n'est pas pressé d'ouvrir le débat sur cette question», au vu de la poursuite de la propagation de cette pandémie. «Notre intérêt est axé actuellement sur la sauvegarde de la santé des citoyens», a-t-il observé.

Agence

Création prochaine de l'Office national du foncier industriel (ONFI)

Récupération des terrains inexploités par la force du droit de préemption

Malgré l'évolution de l'usage et des valeurs du marché foncier, l'accès au foncier industriel en Algérie reste difficile. Cette difficulté s'oppose, non seulement au développement de l'investissement au niveau national, mais aussi à attirer des partenaires étrangers. L'Etat aujourd'hui veut résoudre cette problématique et mettre un terme à l'anarchie dans la gestion du foncier industriel, notamment, dans les zones industrielles. Il confie désormais cette mission à l'Office national du foncier industriel (ONFI) qui verra bientôt le jour. Dans son dernier bilan publié mercredi dernier, le ministère de l'Industrie a assuré que «le foncier industriel octroyé et non exploité constitue un potentiel dont la récupération demeure une des alternatives susceptibles d'atténuer la tension persistante qui s'exerce sur cette ressource non renouvelable», précisant qu'il est prévu dans le cadre de la création de l'ONFI de procéder à la récupération des assiettes foncières non exploitées, directement par l'Etat, sans faire recours aux procédures judiciaires.

Le projet la création de l'ONFI «a été retenu», indique le même bilan, précisant que «le ministère a finalisé et transmis au Secrétariat général du gouvernement (SGG), pour examen, un projet de modification de l'ordonnance

n° 08-04 du 1^{er} septembre 2008, régissant ce domaine, ainsi que les différents textes d'application y afférent, dont celui de la création de l'ONFI». «Ce projet de décret exécutif portant la fusion de deux entités pour la création d'un Office national du foncier industriel (ONFI), a été lancé par le ministère de l'Industrie pour une meilleure prise en charge de la problématique liée à l'offre et à la demande du foncier industriel, a indiqué le ministère dans son bilan d'activités de l'exercice 2020», a souligné le même texte.

Il s'agit en effet, de la fusion de deux organismes existants, à savoir à «l'Agence nationale d'intermédiation et de régulation foncière (Aniref) et Divindus Zones Industrielles, entité chargée de la gestion des zones industrielles et zones d'activités, relevant du Groupe des industries locales (Divindus)». Cette fusion «permettra de mettre en synergie le capital expérience, les moyens humains et matériels des deux organismes», a-t-il expliqué.

Cette création intervient après l'examen profond «de la situation du foncier industriel et de la multitude de programmes et autres dispositifs dédiés à sa gestion, son aménagement et sa réhabilitation, depuis l'indépendance», a indiqué le ministère dans son rap-

port, estimant que cette organisme «plaide en faveur de la mise en place d'un nouveau schéma d'ensemble qui assurera une gestion efficiente et un meilleur niveau de rentabilité des zones industrielles et des zones d'activités». Les zones industrielles, en Algérie, sans dans un état de décomposition depuis des années orchestrant d'importantes pertes à l'Etat. Dans la même optique, il est prévu l'élaboration d'un arrêté ministériel fixant les critères et la grille de classification des demandes d'attribution en concession de gré à gré des terrains relevant du domaine privés de l'Etat, situés au niveau des zones industrielles, des actifs résiduels des entreprises dissoutes et excédentaires des entreprises publiques économiques, dans le cadre de la réalisation de projets d'investissements», ajoute la même source, réaffirmant la détermination de l'Etat à récupérer le foncier industriel inexploité par l'Etat par la force du droit de préemption afin de favoriser la mise en valeur des zones de développement et la création d'entreprises.

C'est ce qu'a souligné le même document concernant «l'introduction du principe de droit de préemption de l'Etat sur ces zones industrielles et les zones d'activités».

Samira Takharboucht

INFO EXPRESS

Le «Trophée Export 2019» décerné à BOMARE COMPANY

BOMARE COMPANY, premier exportateur algérien de produits électroniques vers l'Europe sous sa marque commerciale Stream System, a décroché le «TROPHEE EXPORT 2019», décerné par le Jury installé au World Trade Center Algiers, désignant ainsi, BOMARE COMPANY, comme meilleure entreprise exportatrice en 2019. BOMARE COMPANY, a participé à la cérémonie de remise des trophées export pour l'exercice 2019 qui a été organisée ce jeudi 4 février 2021 au CIC Club des Pins, salle «Timimoun», à 13h. A préciser que ladite cérémonie qui est organisée annuellement et ce, depuis 2003 par le World Trade Center Algiers (WTCA), distingue les entreprises algériennes, particulièrement les PME et PMI qui exercent dans les secteurs hors hydrocarbures pour leur performance et leur démarche exemplaire et originale à l'exportation. Pour rappel, BOMARE COMPANY, a déjà décroché en 2016 le trophée Export pour la catégorie encouragement Export. BOMARE COMPANY une entreprise innovante qui a pour ambition de développer le secteur de l'industrie électronique algérien en Europe. ■

Aïn Fakroun (Oum El Bouaghi)

Saisie de près de 10.000 bouteilles de boissons alcoolisées



Selon la même source, un camion transportant cette marchandise frauduleusement a été immobilisé lors d'un barrage sécuritaire dressé dans la ville de Aïn Fakroun. Le conducteur qui a tenté de fuir ainsi que son complice inculpés dans cette affaire ont été arrêtés. La fouille minutieuse dudit camion a permis aux enquêteurs de découvrir 9.768 bouteilles de boissons alcoolisées. Les 2 mis en cause, âgés de 21

Dans le cadre du plan décidé par les services de Sûreté de wilaya d'Oum El Bouaghi visant la lutte contre la prolifération des commerces illicites de boissons alcoolisées, nous apprenons que les éléments de la Sûreté de daïra de Aïn Fakroun ont récemment mis la main sur une quantité de boissons alcoolisées de différentes natures et contenances, où pas moins de 9.768 bouteilles spiritueux destinées à la vente illégale ont été saisies.

et 24 ans ont été présentés devant les instances judiciaires pour les chefs d'inculpation de «déten-

tion, transport de boissons alcoolisées et utilisation du camion pour le stockage et la vente sans aucune autorisation».

A.Remache

Plus de 1.000 affaires d'agression sur des steppes protégées à l'Ouest du pays



Le Commissariat régional de développement de la steppe à Saïda a enregistré 1.098 affaires d'agression sur des terres steppiques l'année dernière à travers trois wilayas de l'Ouest du pays, a-t-on appris jeudi de son responsable, Abdelwahab Maachou. (Photo > D. R.)

La noble mission de la DGSN au service de la nation et du citoyen mise en exergue



Le directeur général de la Sûreté nationale (DGSN), Khelifa Ounissi, a mis en exergue mardi à Ghardaïa la noble mission de la DGSN au service de la nation et du citoyen, conformément aux lois de la République. (Photo > D. R.)

Arthrofit+ revient dans les pharmacies algériennes

Touchant principalement les personnes âgées de 45 ans et plus, surtout lors de la période hivernale, les douleurs articulaires gangrènent, le quotidien d'un bon nombre d'algériens qui, en l'absence de traitement définitif adapté, continuent de subir le calvaire de ces douleurs. L'intensité de la douleur articulaire varie d'une personne à l'autre en fonction du problème d'origine et les patients sont toujours à la recherche de solution pour soulager ces douleurs et se rabattent le plus souvent sur les anti-inflammatoires classiques ou les corticoïdes pour trouver un semblant de soulagement et ceux aux dérivés des risques que peut engendrer une utilisation à long court de ces produits entre autre sur les reins, l'estomac et le système cardiovasculaire. Dans ce cadre particulier, et depuis déjà 5 ans, le groupe algérien SCI pharma a commercialisé une véritable innovation sous forme d'un complément alimentaire 100% naturel pour soulager les douleurs articulaire et fournir un bien-être incroyable aux patients souffrant de toute forme de dou-

leur inflammatoire et arthrosiques qu'ils ont nommé «Athrofit +». «Athrofit +» ce complément alimentaire extraordinaire a une particularité qui le rend unique sur le marché, à savoir sa composition naturelle à base de plante grappin, boswellia et écorce de saule, qui associés dans un seul comprimé fournissent aux patients une solution très efficace et 100% naturelle pour soulager sur le long court leurs douleurs inflammatoire avec une sécurité optimale. Arthrofit + est devenu en un temps record le complément alimentaire le plus prescrit par les médecins pour soulager les douleurs inflammatoires et arthrosiques, confie Dr Mohamed Millat, spécialiste en chirurgie orthopédique et maladie des os Arthrofit+ durant ces dernières années a fait preuve d'une extrême efficacité associée à une totale sécurité pour tous les patients souffrants de douleurs inflammatoires et arthrosiques, en plus on peut le prescrire même pour les patients souffrants de maladie chronique». Ne nécessitant pas une ordonnance, le succès d'Arthrofit + a été reconnu

par tous les consommateurs, témoigna un pharmacien d'El Biar : « Arthrofit+ est connu auprès des consommateurs pour son extrême efficacité et pour sa très bonne tolérance, et vus que c'est un complément alimentaire 100% naturel, ils le demandent de façon régulière sans avoir besoin d'une prescription médicale». Arthrofit + agis de façon douce et sécurisée, il réduit les douleurs inflammatoires de manière progressive et non brusque, ainsi il soulage efficacement le patient de ses douleurs inflammatoires en 3-4 jours pour atteindre son pic d'efficacité au bout de 10 jours et cela sans affecter brutalement ses organes nobles, rajouté à cela, Arthrofit+ offre un grand avantage, c'est qu'il peut être pris par le patient sur une longue durée sans risque. Ainsi avec le développement d'un produit comme Arthrofit+, le Groupe algérien SCI PHARMA a fait preuve de sa capacité d'innovation illimitée marquant à l'encre d'or sa considérable contribution au développement du marché algérien des compléments alimentaires. ■

Jardin d'essai d'El-Hamma : naissance d'un bébé lama



Le zoo du Jardin d'essais d'El-Hamma (Alger) a vu la naissance, en décembre 2020, pour la première fois, d'un bébé lama mâle également appelé cria, que les visiteurs peuvent désormais contempler, à la faveur de la réouverture de cet espace, a-t-on appris, jeudi, du directeur général du jardin. (Photo > D. R.)

Le Jardin d'essai du Hamma accueille près de 10.000 visiteurs au 1^{er} jour de sa réouverture



Le Jardin d'essai du Hamma à Alger a accueilli près de 10.000 visiteurs mercredi, premier jour du réaménagement des horaires de confinement partiel à domicile et de la réouverture des espaces de détente et de loisirs au public, a-t-on appris jeudi auprès du directeur général du Jardin botanique, Abdelkrim Boulahia. (Photo > D. R.)

SOS

Mme Attalah Kheira, âgée de 41 ans, victime d'un accident d'explosion qui a déformé sa main droite avec des brûlures du 3^{ème} degré, doit subir une intervention d'esthétique. Par cet appel demande aux âmes charitables de bien vouloir l'aider afin de subir cette intervention.

MOB : 0799 54 78 67
CCP : 170 280 18 clé 90

Demande d'aide financière

Homme, sans revenu, handicapé, diabétique, marié, demande à toute âme charitable de lui venir en aide financièrement afin de lancer un petit projet (vendeur ambulant) pour pouvoir subvenir aux besoins de ses enfants.

Allah Le Tout Puissant
vous le rendra.

MOB : 0782519683

Un régime suprémaciste juif, du Jourdain à la Méditerranée :

«C'est l'apartheid !»

Tel était le titre d'un rapport daté du 12 janvier du groupe de défense des droits des Israéliens, B'Tselem. Peu importe comment l'on interprète les conclusions de B'Tselem, le rapport reste bouleversant. La réponse officielle d'Israël a d'autant plus confirmé ce que B'Tselem avait déclaré en termes très clairs.

Ceux d'entre nous qui avaient affirmé à maintes reprises qu'Israël n'était pas démocratique, gouverné par un régime d'apartheid et qui discrimine systématiquement ses minorités ethniques et raciales, en faveur de la majorité juive du pays, n'ont rien à apprendre de la déclaration de B'Tselem.

Ainsi, il peut paraître, que le rapport, qui a mis en évidence la discrimination raciale dans quatre domaines majeurs – la terre, la citoyenneté, la liberté de circulation et la participation politique – ne faisait que répéter l'évidence.

En réalité, ce rapport est allé beaucoup plus loin

B'tselem est une organisation sérieuse de défense des droits de l'homme. Néanmoins, comme d'autres associations Israéliennes, B'Tselem est rarement allée suffisamment loin pour définir la définition de base d'Israël en tant qu'État démocratique. En effet, à de nombreuses occasions, elle a accusé le gouvernement israélien et l'armée de pratiques non démocratiques, de violations généralisées des droits de l'homme, etc.

Mais de démolir la raison d'être même, le principe basique qui donne à Israël sa légitimité aux yeux de ses citoyens juifs, et à d'autres à travers le monde, est une histoire totalement différente.

«B'Tselem rejette la perception d'Israël en tant que démocratie (à l'intérieur de la ligne verte) qui maintient simultanément une occupation militaire (au-delà de la ligne verte)», conclut l'organisation israélienne de défense des droits. Cette déclaration est basée sur le fait que la « barre pour définir le régime Israélien en tant que régime d'apartheid a été atteinte après avoir considéré l'accumulation des politiques et des lois qu'Israël a conçu pour maintenir son contrôle sur les Palestiniens».

Soyons clairs sur ce que cela signifie réellement. La principale organisation des droits de l'homme en Israël ne soutient pas que l'État d'Israël se transformait en un État d'apartheid ou qu'il agit contrairement à l'esprit démocratique ou qu'Israël était un régime non démocratique d'apartheid uniquement dans les limites géographiques des territoires Palestiniens occupés.

Rien de tout cela. Selon B'Tselem, qui a documenté depuis des décennies avec diligence de nombreuses facettes des pratiques du gouvernement israélien dans le domaine de la politique, de l'armée, de la propriété foncière,



Israël est, aujourd'hui, un régime d'apartheid totalement antidémocratique.

(Photo : D.R)

de la distribution d'eau, de la santé, de l'éducation et bien plus encore, Israël est, aujourd'hui, un régime d'apartheid totalement antidémocratique. L'évaluation de B'Tselem est plus que bienvenue, non pas comme une admission tardive d'une réalité évidente, mais comme une étape importante qui pourrait permettre aux Israéliens et Palestiniens d'établir un récit commun sur leur relation, leur position politique et leur action collective afin de démanteler cet apartheid israélien.

Relativement, des groupes israéliens qui critiquent leur propre gouvernement ont historiquement bénéficié d'une marge de manœuvre beaucoup plus importante que les groupes palestiniens qui ont fait la même chose. Cependant, ce n'est plus le cas aujourd'hui.

La liberté d'expression des Palestiniens a toujours été extrêmement limitée et la simple critique de l'occupation israélienne a conduit à des mesures extrêmes, y compris des passages à tabac, des arrestations et même des assassinats.

En 2002, une organisation financée par le gouvernement, l'ONG Monitor, a été créée précisément pour surveiller et contrôler les organisations palestiniennes de défense des droits de l'homme dans les territoires occupés, notamment Addameer, le Centre al-Mezan, al-Haq, le PCHR, entre autres.

Le raid de l'armée israélienne sur les bureaux de Ramallah de l'organisation de défense des prisonniers palestiniens Addameer, en septembre 2019, est l'un des nombreux exemples de cette violence.

Cependant, les actions du gouvernement israélien de ces dernières années indiquent une évolution manifeste dans les objectifs où les organisations de la société civile israélienne sont de plus en plus perçues comme l'ennemi, attaquées de multiples fa-

çons, notamment par la diffamation, les pénalités financières et les limitations de l'accès au public israélien. Ce dernier point a été mis en évidence le 17 janvier, lorsque le ministre israélien de l'Éducation, Yoav Galant, a tweeté qu'il avait demandé à son ministère « d'empêcher l'entrée d'organisations qualifiant Israël d'État d'apartheid ou dénigrant les soldats israéliens, de donner des conférences dans les écoles».

Curieusement, Galant a confirmé le point de vue de B'Tselem – le groupe contestant la prétention même d'Israël à la démocratie et à la liberté d'expression – en limitant le droit des militants des droits de l'homme, des intellectuels et des éducateurs israéliens à exprimer leur dissidence et à contester la ligne politique du gouvernement. Pour dire les choses simplement, la décision de Galant est une démonstration pratique du totalitarisme à l'œuvre.

B'Tselem n'a pas cédé. Au contraire, le groupe a exprimé sa détermination «à poursuivre sa mission de documenter la réalité» et «faire connaître ses conclusions au public israélien et au monde entier».

Le groupe est allé encore plus loin lorsque son directeur, Hagai El-Ad, a rencontré des centaines d'étudiants israéliens le 18 janvier pour discuter de l'incohérence entre l'occupation militaire et le respect des droits de l'homme.

À la suite de cette rencontre, El-Ad a tweeté «La conférence@btselem a bien eu lieu ce matin. Le gouvernement israélien devra nous affronter jusqu'à la fin du régime d'apartheid». L'épisode B'Tselem-Galant n'est pas une prise de bec isolée, mais un exemple parmi tant d'autres qui illustre comment le gouvernement israélien se transforme en un État policier contre non seulement les Arabes palestiniens, mais aussi ses propres citoyens juifs. En effet, la décision du

ministère israélien de l'Éducation s'appuie sur une loi antérieure datant de juillet 2018, qui a été baptisée «loi Rompre le silence». Breaking the Silence est une organisation de la société civile israélienne composée de vétérans de l'armée qui se sont fait connaître en critiquant l'occupation israélienne et qui ont pris sur eux d'éduquer le public israélien sur l'immoralité et l'illégalité des pratiques militaires d'Israël en Palestine occupée.

Pour faire taire les soldats, l'ancien ministre israélien de l'Éducation, Nafali Bennett, a ordonné aux écoles d'interdire à ces objecteurs de conscience d'avoir accès aux étudiants et de s'adresser à eux directement.

La dernière décision du gouvernement, prise par Galant, n'a fait qu'étendre ce type de mesures, renforçant ainsi les restrictions imposées aux Israéliens qui refusent de suivre la ligne du gouvernement.

Pendant des années, un argument persistant dans le discours palestino-israélien soutenait que, bien qu'Israël ne soit pas une démocratie parfaite, il n'en est pas moins une «démocratie pour les Juifs». Bien que les véritables démocraties doivent être fondées sur l'égalité et l'intégration, cette dernière maxime donnait une certaine crédibilité à l'argument selon lequel Israël peut toujours trouver un équilibre entre être nominalement démocratique tout en restant exclusivement juif.

Cet argument très contestable est en train de tomber de lui-même. Même aux yeux de nombreux Juifs israéliens, le gouvernement israélien ne possède plus aucun idéal démocratique. En effet, comme B'Tselem l'a succinctement dit, Israël est un régime de suprématie juive «du Jourdain à la mer Méditerranée».

Mohamed El Ouahed

contribution

Combattre le cancer de la rente

La bureaucratie et la corruption



Professeur des universités, expert international D' Abderrahmane Mebtoul

La corruption, ce cancer social, produit de la rente, contribue du fait du préjudice moral, à démobiliser la société par une méfiance généralisée. Car avec la corruption combinée à la détérioration du climat des affaires, selon la majorité des rapports internationaux, il est utopique de parler d'une véritable relance économique.

Pour l'Algérie, cela suppose à l'avenir une révision du droit des affaires du plan comptable national intégrant la comptabilité des sociétés et par conséquent l'élargissement de la mission d'audit à travers des équipes pluridisciplinaires complexes où travaillent l'économiste, le gestionnaire, le sociologue, le juriste le technologue par spécialité et le comptable. Sixièmement, les mécanismes de contrôle en économie de marché doivent définir clairement le droit de propriété et la nature du rôle de l'Etat pour favoriser le contrôle. Qui est propriétaire ? Car pour pouvoir sanctionner une entité, il faut qu'elle ait été responsable. Peut-on sanctionner un directeur général qui a subi une injonction externe ? Un directeur général d'entreprise publique est-il propriétaire dans le sens économique large - véritable pouvoir de décision - de son entreprise ? Qui est propriétaire de l'ensemble de ces unités économiques et de certains segments des services collectifs se livrant à des opérations marchandes ? C'est toute la problématique du passage de l'Etat propriétaire gestionnaire à l'Etat régulateur ou stratège que n'ont résolu jusqu'à présent à travers les différentes organisations de 1965 à 2020, grandes sociétés nationales 1965/1979 - leurs restructurations de 1980/1987, puis les fonds de participations vers les années 1990, puis holdings 1995/199, puis entre 2000/2018, les sociétés de participation de l'Etat SGP et récemment 2019/2020 au retour à la tutelle ministérielle.

Pour comprendre cette situation et trouver les moyens de son dépassement, il y a lieu de poser fondamentalement la nature du Pouvoir qui peut être synthétisé sous formes de cercles interdépendants ou à l'aide de modèles matriciels avec des pondérations suivant les rapports de force du moment mais évolutifs. Ainsi les politologues distinguent sept cercles de décision. Le premier cercle est celui par lequel transitent toutes les



décisions sans exception, Président de la République et son staff et toutes les institutions qui lui sont rattachées dont la Défense, le ministère des Affaires étrangères, des institutions comme le conseil de sécurité, le second cercle le chef du gouvernement ou le Premier ministre avec son staff ; le troisième cercle les ministères de souveraineté et de l'Economie, le ministre de l'Intérieur, de la Justice, des Finances, de l'Energie, de l'Investissement ; le quatrième cercle est l'ensemble des organisations politiques (émanation du Parlement) juridictionnel (Conseil constitutionnel, Conseil d'Etat, Cour des comptes, Conseil économique et social, Conseil de la concurrence, Conseil national de l'énergie, en plus les conseils culturels et religieux) ; le cinquième cercle est composé des administrations sectorielles centrales et locales ; le sixième cercle de la décision est celui des syndicalistes, organisations professionnelles ou patronales, associations, entreprises publiques et privées. Il existe un septième cercle pouvant être représenté par l'Extérieur du fait des accords internationaux de l'Algérie notamment avec le FMI, la Banque mondiale et d'autres institutions internationales (UE - OMC). Il va sans dire que cette organisation reflète l'avancée du processus de démocratisation - intimement liée à un meilleur contrôle - implique de mieux définir à l'avenir les textes d'application tenant compte des liens entre la démocratie politique économique et sociale, et surtout de leurs mises en œuvre sur le terrain.

C'est que la crise mondiale actuelle a bien montré l'urgence de l'intervention des Etats du fait que les mécanismes de marché seuls ne garantissent pas la transparence et le développement. Du fait que toute société est caractérisée par les imperfections des marchés - hypothèse de marchés totalement concurrentiels étant la tendance idéale, l'intervention de l'Etat régulateur s'avère stratégique afin de concilier le coût sociaux et les coûts privés, mettre à la disposition des opérateurs préoccupés par leur gestion quotidienne, de l'information afin de minimiser les risques, donc les

coûts de transaction, au moyen d'observatoires au niveau macro-économique, parallèlement à une politique monétaire, fiscale, douanière, claire, permettant des prévisions sur le moyen et le long terme. Si l'on excepte la mauvaise gestion de certaines entreprises publiques qui accaparent une partie importante du financement public, il ne faut jamais oublier l'administration et les services collectifs dont les infrastructures qui également accaparent la mauvaise gestion des services collectifs. Ainsi, malgré une dépense publique colossale entre 2000/2020, le taux de croissance a été dérisoire, moyenne de 2/3%, accentuant le chômage avec la pression démographique (population au 1^{er} janvier 2020 de plus de 44 millions d'habitants) alors qu'il aurait dû dépasser 10% : mauvaise gestion ou corruption alors que l'objectif est la création de 350 000/400 000 emplois par an qui s'ajoute au taux de chômage actuel nécessitant pendant plusieurs années, un taux de croissance 8/9% par an. D'où l'urgence de la rationalisation de la dépense publique, les services collectifs devant être gérés selon des normes fiables étant souhaitable dans ce cadre de l'adoption de l'obligation de la loi de règlements budgétaires pour permettre à l'APN de contrôler l'affectation et l'efficacité des deniers.

A ce titre, il convient de se poser la question de l'efficacité des transferts sociaux souvent mal gérés et mal ciblés qui ne s'adressent pas toujours aux plus démunis. Il semble bien qu'à travers toutes les lois de Finances, l'on ne cerne pas clairement les liens entre les perspectives futures de l'économie algérienne et les mécanismes de redistribution devant assurer la cohésion sociale, donnant l'impression d'une redistribution passive de la rente des hydrocarbures sans vision stratégique, bien qu'existent certaines dispositions encourageant l'entreprise. Dans ce cadre, de la faiblesse de la vision stratégique globale, le système algérien tant salarial que celui de la protection sociale est diffus, et la situation actuelle, plus personne ne sait qui paye et qui reçoit, ne connaissant ni le circuit des redistributions entre

classes d'âge, entre générations et encore moins bien les redistributions entre niveaux de revenus ou de patrimoine. S'est-on interrogé une seule fois par des calculs précis sur le prix de revient des services de la présidence, du chef du gouvernement, des différents ministères et des wilayas et APC, de nos ambassades (car que font nos ambassades pour favoriser la mise en œuvre d'affaires profitables aux pays), du coût des différents séminaires, et réceptions et commissions par rapport aux services rendus à la population algérienne ? Ces dépenses constituent un transfert de valeur que paye la population qui est en droit, en démocratie, de demander l'opportunité et la qualité du service rendu, mais que voile le transfert de rente en Algérie qui est la propriété de tout le peuple algérien. Or ces segments sont importants en tant qu'éléments devant favoriser la création de surplus, la fonction étatique devant s'inspirer des normes économiques spécifiques (dont on ne peut leur appliquer les principes de productivité des entreprises contrairement à la déclaration de certains politiques) et non se limiter aux actes administratifs bureaucratiques sclérosants.

En résumé, comme l'a mis en relief l'économiste de renommée mondiale, feu John Maynard Keynes, il vaut mieux que l'homme exerce son despotisme sur son compte en banque personnel que sur ses concitoyens. Comme je le rappelle dans une interview donnée au grand quotidien financier, *Les Echos* - Paris le 7 août 2008, «Le terrorisme bureaucratique et la corruption sont les obstacles principaux au frein à l'investissement porteur en Algérie» (voir www.google.com 2008). La lutte contre la mauvaise gestion et la corruption renvoie à la question de bonne gouvernance, de la rationalisation de l'Etat dans ses choix en tant qu'identité de la représentation collective. Cela n'est pas une question de lois vision bureaucratique et d'une culture dépassée, l'expérience en Algérie montre clairement que les pratiques sociales, quotidiennement, contredisent le juridisme

(Suite et fin)
A. M.

INFO EXPRESS

**Mostaganem
Un jeune enfant
de 15 ans fait
une chute
mortelle à
Aïn Tedelès**



Un jeune enfant, âgé de 15 ans est tombé, ce lundi, du haut d'une dalle au niveau de son domicile familial, au quartier Abane Ramdane, situé à Aïn Tedelès-ville, à une trentaine de kilomètres du chef-lieu de Mostaganem, selon le chargé de la cellule de communication auprès de la direction de la Protection civile de Mostaganem. Souffrant de nombreuses fractures et blessures au niveau de son dos, il a été évacué dans un état très critique vers l'établissement hospitalier public de proximité de la même ville où il a rendu l'âme peu de temps après son admission. Une enquête judiciaire a été ouverte par les services de sécurité territorialement compétente pour déterminer les circonstances exactes de ce drame.

N. Malik

Conseil de la nation

Plusieurs wilayas ont bénéficié de 2,6 milliards DA pour les chauffages scolaires

Répondant à la question du sénateur, Ahmed Bouziane sur l'initiative de substitution du gaz propane au mazout dans le chauffage au niveau des écoles primaires, M. Beldjoud a souligné que «par souci de garantir un chauffage scolaire constant et régulier, plusieurs wilayas ont bénéficié d'aides financières pour l'installation du système de chauffage central et au gaz propane pour les écoles non raccordées au gaz de ville, notamment celles situées dans les régions rurales, montagneuses ou isolées, dans une démarche visant à limiter, voire éradiquer l'utilisation de produits inflammables dans le chauffage, en particulier le mazout dont la combustion dégage des gaz polluants et toxiques». Lors de cette séance plénière du Conseil de la nation, présidée par Salah Goudjil, président par intérim du Conseil, M. Beldjoud a rappelé que «19.742 écoles sont dotées d'appareils de chauffage au niveau national, dont 8.292 raccordées au gaz naturel et 2.223 au gaz propane», ajoutant que «1.719 écoles adoptent le système de chauffage électrique, 4.866 autres le chauffage central et 2.642 utilisent le mazout». «74 écoles ont été dotées de l'énergie solaire, ce qui porte le nombre global des établissements scolaires dotés de l'énergie solaire à l'échelle nationale à 422 établissements», a-t-il fait savoir. Le même responsable n'a pas manqué l'occasion pour affirmer que son département ministériel «mène une stratégie bien ficelée de transition énergétique au niveau local face aux gaspillages et à la consommation excessive, en utilisant les énergies renouvelables et en réduisant la consom-

Octroi d'aides financières à hauteur de 2,6 milliards de dinars en faveur des écoles primaires pour l'installation du système de chauffage central ou l'équipement en appareils de chauffage au gaz propane dans plusieurs wilayas.

mation de l'énergie causant des émissions de gaz toxiques à effet de serre». «Un programme d'action a été mis en place pour remplacer les lampes au mercure par des lampes économiques efficaces, ce qui permet de réduire considérablement la consommation d'énergie au niveau des écoles et des bâtiments administratifs». Cette séance a été une opportunité au cours de laquelle M. Beldjoud a indiqué que l'Etat a alloué cette année «26 milliards de dinars à la restauration scolaire, en plus des contributions budgétaires locales de 3,3 milliards de dinars, ce qui permet de nourrir plus de 3,9 millions d'élèves, soit 77% du total des élèves de la République». Compte tenu de l'«importance» du parc national des structures scolaires qui comptent 19.807 écoles primaires, selon le ministre, les services du ministère ont renforcé les ressources humaines qualifiées des communes conformément à des contrats d'insertion professionnelle pour assurer le bon fonctionnement de ces écoles et cantines scolaires, ainsi que «plus de 11.000 cantines recensées et 50.000 agents pour les écoles et plus de 6.500 chauffeurs de bus de transport sco-

laire», sachant que les autorités concernées ont mis en service «1.348 cellules de suivi au niveau des communes pour suivre les opérations d'entretien et d'intervention pour faire fonctionner et fournir régulièrement les chauffages dans les écoles primaires pendant la saison hivernale». Evoquant le dossier des zones d'ombre, M. Beldjoud a rappelé les instructions du Président de la République à cet égard, qui, selon lui, étaient «claires et nous avons travaillé pour les mettre en œuvre sur le terrain». Concernant la question relative au sort des dix wilayas déléguées concernées par la promotion après l'expiration des délais fixés par la date limite de mise en œuvre au plus tard le 31 décembre 2020, le ministre de l'Intérieur a affirmé dans sa réponse à la question du membre du Conseil, Abdelkader Djedjai, qu'«il est clair que toutes les conditions sont réunies pour la promotion des circonscriptions administratives concernées par la promotion en wilayas déléguées, cependant, les conditions sanitaires particulières que connaît le pays du fait de la pandémie du nouveau coronavirus à l'instar du reste du monde, a eu un impact négatif sur le déroulement de l'opération, ce qui a empêché l'achèvement des procédures liées à l'installation de ces nouvelles wilayas. Réaffirmant, dans ce contexte, l'engagement de l'Etat envers ces collectivités locales», le ministre a rappelé que le programme du Président de la République «a mis l'accent

sur la nécessité d'une réforme globale de l'organisation territoriale et de la gestion administrative». Des réformes qui devront déterminer et de manière précise, les compétences de l'Etat et des Collectivités locales», a-t-il expliqué. Pour le ministre, la promotion des circonscriptions administratives dans le Sud, vient «concrétiser les engagements de l'Etat dans la prise en charge des préoccupations légitimes de la population du Sud du pays». Cette promotion est à même aussi de donner un nouveau souffle à l'économie et au développement des territoires, dans le cadre d'une feuille de route bien ficelée, progressive et au diapason des recommandations du Plan national d'aménagement du territoire. Des recommandations qui ont consacré, parmi les priorités, le traitement des disparités de développement entre les wilayas du Nord et les wilayas du Sud. L'expérience des circonscriptions administratives était, selon le ministre, «positive», d'autant qu'elle a permis de parvenir à «une relance» de la région sud, notamment en matière d'infrastructures de base et d'aménagement urbain. Pour les besoins de la promotion de ces circonscriptions, rappelle le ministre, «il a été procédé à la création d'une commission conjointe chargée de l'aménagement des structures, de l'élaboration des documents techniques et du recensement des biens publics, des structures sécuritaires et des ressources humaines».

R.R

Aïn Fakroun (Oum El-Bouaghi) Arrestation de 6 individus recherchés par la justice

Selon le communiqué de presse établi par la cellule de communication de la police judiciaire de la wilaya, en date du 3/2/2021, six (6) individus âgés entre 21, 25, 43 et 47 ans, recherchés auparavant par les instances judiciaires incriminés dans plusieurs affaires ont été arrêtés récemment par les éléments de la police judiciaire de la Sûreté de daïra de Aïn Fakroun lors de plusieurs descentes dans la ville de Aïn Fakroun. Les griefs retenus contre eux sont : «vols des téléphones portables

par effraction à l'intérieur d'un véhicule et d'un local commercial, tentative de vol sur la voie publique avec menace à l'aide d'arme blanche, port d'armes prohibées, dégradation volontaire des biens d'autrui, coups et blessures volontaires à l'aide d'armes blanches, conduite d'état d'ivresse sur la voie publique». Les mis en cause seront présentés ultérieurement devant les instances judiciaires une fois que les dossiers judiciaires seront instruits.

A. Remache

Sidi Bel-Abbès

Deux morts trouvés dans le parking d'un immeuble

Les causes restent jusqu'à présent étranges, selon la lecture du communiqué de la cellule de la Protection civile. Les sapeurs-pompiers, en faction ce jour de jeudi matin 4 février 2021, ont trouvé 2 corps sans vie dans une voiture en stationnement dans un garage d'un immeuble à Sidi Djillali, moteur et

chauffage allumé. Les victimes âgées dans la trentaine d'années ont été évacuées à la morgue de l'hôpital Hassani AEK de Sidi Bel Abbès et une enquête a été ouverte par les services compétents afin d'élucider le mystère de cette mort tragique, conclut le communiqué

Djillali Toumi

Relizane

Le bureau de l'UNFA au chevet des zones d'ombre de Oued Rhiou

L'élan populaire est en train de se poursuivre pour venir en aide aux populations des zones d'ombre en vue de leur procurer des denrées alimentaires pour passer un hiver au chaud, selon les organisateurs d'une caravane de solidarité.

Preuve en est chaque vendredi à travers des manifestations toujours aussi grandioses et une mobilisation qui en annonce d'autres pour les prochaines semaines, selon ces derniers. La caravane lancée, avant-hier au niveau de la daïra de Oued Rhiou par le bureau locale de l'Union nationale des femmes algériennes (UNFA) de la wilaya de Relizane présidée par Mme Kheire Eddine Cherifa, pour fournir des aides aux populations des zones d'ombre se poursuit selon sa présidente. Dans ce



cadre, des dizaines de familles nécessiteuses devront bénéficier d'aides dont des kits alimentaires, des vêtements, des couvertures et des jouets pour enfants. Par ailleurs, quelque 50 personnes démunies et sans-abris avaient bénéficié dernièrement de vêtements, de couvertures et de repas chauds.

Dans un autre registre, plus de trois cent arbustes de pin d'Alep ont été plantés à la cité AADL, nouvellement attribués à leur bénéficiaires, situées à la sortie sud du chef-lieu de Oued Rhiou, en collaboration avec la direction de la Conservation des forêts.

N. Malik

Alger

Installation du Comité de suivi de la convention du CNDH relative aux personnes handicapées

Le Comité de suivi de la Convention du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), relative aux personnes handicapées, a été installé jeudi dans le but d'élaborer une nouvelle loi répondant aux exigences de cette catégorie.

Dans une déclaration à la presse en marge de cette installation, le président du CNDH, Bouzid Lazhari a affirmé que l'Algérie avançait «à pas sûrs» vers le changement de la loi relative à la protection des personnes handicapées, précisant que les droits de l'Homme étaient au cœur des préoccupations des régimes constitutionnel et législatif algériens qui consacrent pas moins de 40 articles à cet effet.

La mise en place de ce Comité vise, selon le même responsable, à honorer les engagements internationaux de l'Algérie et mener à bien les missions du CNDH qui œuvre «au suivi de l'application des recommandations, ratifiées par l'Algérie, des instances internationales». Cet organe est constitué des départements gouvernementaux concernés par cette catégorie sociale, à l'instar de la Solidarité, de l'Education nationale, de la Justice et de la société civile, lesquels activeront dans le cadre de «la politique participative», a-t-il expliqué. Et de rappeler que l'Algérie «avait accepté de transmettre aux instances internationales compétentes des rapports sur les mesures légales,



La mise en place de ce Comité vise à honorer les engagements internationaux de l'Algérie.

(Photo : D.R)

les politiques et les stratégies mises en oeuvre en matière de protection des droits de cette catégorie». De son côté, Mme Aïcha Kouadri, présidente de la Commission permanente de la Femme, de l'Enfant et des Personnes vulnérables, a indiqué que le Comité était composé également de membres de l'Autorité nationale indépendante

des élections (ANIE), dans l'objectif de parvenir à un cadre permettant la participation des handicapés, notamment les non-voyants, aux élections à titre individuel. Le Comité s'emploiera à amender l'actuelle loi et intégrer davantage les enfants handicapés dans les écoles publiques, tout en préservant les

écoles spécialisées. Intervenant par la même occasion, la présidente de la Fédération algérienne des personnes handicapées (FAPH), Atika Mameri s'est félicité de l'installation du Comité, estimant que le problème de cette frange sociale est purement une question de droits de l'homme.

R. R.

Relizane

Le développement des zones d'ombre visent à fixer les populations dans leurs régions

Le Conseiller auprès du président de la République chargé des zones d'ombre, Brahim Merad a affirmé, mercredi dans la wilaya de Relizane, que les programmes de développement des zones d'ombre visent principalement à fixer les populations dans leurs régions en créant des activités productives. En inspectant la zone d'ombre de «Tida» dans la commune de Ain Tarik dans le cadre de la deuxième et dernière journée de sa visite de travail dans la wilaya, Brahim Merad a souligné que «l'objectif principal des programmes de développement et de promotion des zones d'ombre à travers le pays est d'améliorer les conditions de vie des populations rurales et d'assurer ainsi leur stabilité dans leurs régions avec la création d'activités productives».

L'Etat se base sur des stratégies différentes pour soutenir et accompagner les agriculteurs, les artisans et la femme rurale à créer

des micro-entreprises productives, a-t-il ajouté, appelant les habitants de ces zones à bénéficier des dispositifs de soutien et à concrétiser leurs projets. Le même responsable a rappelé que plusieurs zones d'ombre du pays enregistrent la réalisation des projets de développement devant améliorer les conditions de vie dans ces régions éloignées qui étaient dépourvues dans les dernières années des moindres conditions d'une vie décente, signalant que les conditions de vie des populations rurales enregistrent une amélioration en 2020 après la concrétisation de plusieurs projets de développement.

Dans ce même contexte, Brahim Merad a annoncé que des enveloppes financières considérables ont été réservées en 2021 aux des zones d'ombre à travers le pays. Plus de 50 milliards DA sont consacrés au titre des plans communaux de développement (PCD), 40 mil-

liards DA pour la réfection des routes et 20 milliards DA pour l'amélioration urbaine et d'autres montants pour les projets d'alimentation en eau potable, a-t-il précisé.

En écoutant les préoccupations de citoyens de zones d'ombre «Ouled Mustapha» et «Ouled Haddou» de la commune de Souk El Had et de «Tida» (commune de Aïn Tarik), le conseiller auprès du président de la République a indiqué que toutes ces préoccupations seront prises en charge et concrétisées à travers des projets de développement devant alléger la souffrance des habitants des zones d'ombre et rurales.

Dans ce sens, il a attiré l'attention sur les efforts des pouvoirs publics qui se poursuivent visant à améliorer les conditions de vie des citoyens des zones d'ombre, à la faveur de la politique de bonne gouvernance du président de la République, M. Abdelmadjid Teb-

boune qui prend en considération tous les problèmes que déplore le citoyen dont notamment l'enclavement et l'absence de structures et d'équipements publics.

M. Merad a également inspecté, au deuxième jour de sa visite dans la wilaya, d'autres zones d'ombre, à l'instar de «Si Tadjia» dans la commune de Oued Slam, «Nekakaa», «Ouled Bakhti» et «Ouled Aissa» (commune de Ouled Yaïche), le village de Masmoud (commune de Sidi M'hamed Benaouda et «Aouaïdia» (commune de Bendaoud).

A cette occasion, il a pris connaissance des préoccupations des populations de ces zones visitées, axées principalement autour du raccordement aux réseaux d'électrification rurale et d'alimentation en eau potable, des aides à l'habitat rural, la réalisation de réseaux d'assainissement et d'établissements scolaires et la disponibilité du transport scolaire.

R. R.

Programme



12.00 Les douze coups de midi
13.00 Journal
13.55 L'île aux secrets
14.50 Grands reportages
16.10 Les docs du week-end
17.50 50mn Inside
19.45 Petits plats en équilibre
19.55 Météo
19.50 Vendée Globe - Solitaires
20.00 Journal
20.50 Quotidien express
21.00 Météo
21.05 Ninja warrior
23.25 Le big bêtisier de Noël



12.00 Tout le monde veut prendre sa place
13.45 La p'tite librairie
15.05 Je t'aime, etc.
16.15 Affaire conclue, tout le monde a quelque chose à vendre
18.40 Vélo club
20.00 Journal
20.50 Les Etoiles du sport
20.54 Météo
21.00 Vestiaires
21.05 Eurovision France, c'est vous qui décidez



23.30 On est presque en direct
10.50 Desperate Housewives
10.55 Desperate Housewives
11.45 Desperate Housewives
12.00 Le journal
13.30 En famille
14.45 Chasseurs d'appart'
16.00 Incroyables transformations
17.25 Mieux chez soi
18.45 Le journal
20.10 Météo
21.50 Stumptown
22.40 Stumptown



23.30 Instinct
06.30 Boule et Bill
06.42 Boule et Bill
07.09 Ludo
07.00 Garfield & Cie
08.05 Boule et Bill
08.30 Boule et Bill
09.20 Les as de la jungle à la rescousse
10.50 Ensemble c'est mieux !
11.20 La nouvelle édition
11.25 Météo
11.55 Journal
12.45 Météo

12.50 Rex
13.55 Rex
14.25 Rex
15.15 Les carnets de Julie avec Thierry Marx
16.15 Les carnets de Julie
17.55 Questions pour un champion
19.20 Plus belle la vie
20.45 Tout le sport
20.50 Laisse entrer la nature
21.05 Meurtres à Granville
21.05 Météo
22.35 Meurtres en Bourgogne



20.30 Journal
21.00 Cépages rares, un patrimoine suisse
21.53 Chasselas forever, une histoire de cépage
22.54 Le journal
23.25 Chef.fe.s de brousse



15.00 Un dîner presque parfait
16.55 Un dîner presque parfait
17.50 Un dîner presque parfait
18.50 Un dîner presque parfait
21.05 Lara Croft : Tomb Raider
23.20 Encore heureux



16.50 Late Night
19.15 L'info du vrai
20.13 L'info du vrai, le mag
20.48 La boîte à questions
20.52 Groland le zapoï
21.01 La Gaule d'Antoine
21.07 A couteaux tirés
21.59 The Head
22.52 American Horror Story
23.34 American Horror Story



18.33 Confidences trop intimes
20.34 Hollywood Live
20.50 Un illustre inconnu
22.43 De plus belle



19.25 Quotidien, première partie
20.10 Quotidien
21.10 La maison du bonheur
21.15 Rétroscopie
22.45 Tuche



09.00 Les contes des 1001 darkas
13.50 Maigret
19.43 TPMP : première partie
20.42 Touche pas à mon poste !
21.57 Balance ton post ! L'after
22.57 Balance ton post ! L'after
23.35 Balance ton post ! L'after



20.00 Les as de la jungle à la rescousse
20.10 Une saison au zoo
20.40 Une saison au zoo
21.40 La p'tite librairie
21.05 Les hors-la-loi de la nature
22.35 Les hors-la-loi de la nature



15.33 Shazam !
17.41 Casino
18.23 Papillon
20.50 Destroyer
22.46 Predator 2



13.40 Le magazine de la santé
14.35 Allô, docteurs !
15.40 Suricates superstars



17.45 Eurosport News
20.00 Ethias Cross 2020/2021
20.55 Eurosport News
21.00 Mos - Puebla de Sanabria (230,8 km)
22.30 Les rois de la pédale
23.00 Eurosport News
23.05 Ethias Cross 2020/2021



19.45 Arte Journal
20.55 Géométrie de la mort
21.45 Géométrie de la mort
22.35 Monstre sacré
23.25 Khibula

Sélection



Ciné Frisson - 20.50 Un illustre inconnu

Thriller de Matthieu Delaporte

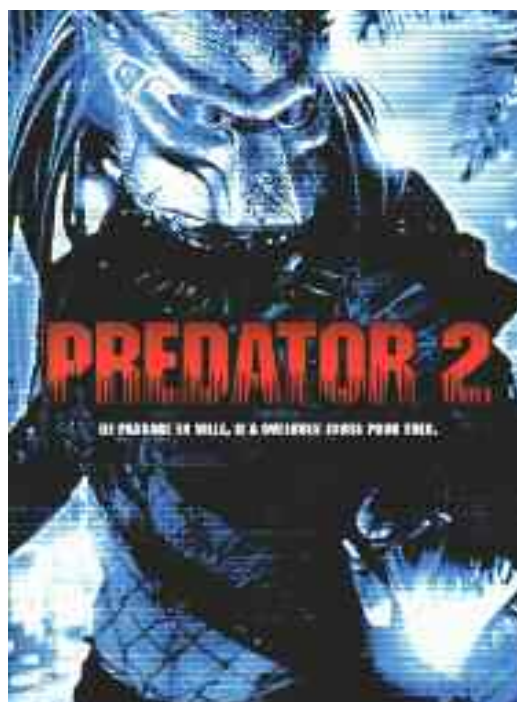
→ Sébastien Nicolas, terne agent immobilier, ne vit qu'à travers les autres. As du maquillage et du déguisement, il prend l'identité et l'apparence de ceux qu'il rencontre. Jusqu'au point de non retour...



Ciné Premier - 22.43 De plus belle

Comédie dramatique de Anne-Gaëlle Daval

→ Guérie d'un cancer, une jeune femme, mère d'une adolescente, se reconstruit peu à peu grâce à ses proches et à la perspective de vivre un nouvel amour. Guérie d'un cancer, Lucie réapprend à vivre. Le cœur n'y est pas vraiment même si ses proches l'encouragent à aller de l'avant.



Ciné Frisson - 22.46 Predator 2

Film de science-fiction de Stephen Hopkins

→ Los Angeles, 1997. Policiers et dealers, qui jusqu'alors se livraient une guerre sans merci, s'unissent pour combattre un redoutable extraterrestre. Ike Harrigan, de la police de Los Angeles, a fort à faire avec les deux bandes rivales de trafiquants de drogue, qui s'étripent régulièrement dans le district dont il a la charge.

ALGER

RECOMMANDATIONS POUR PROMOUVOIR LA LECTURE PUBLIQUE

Des universitaires et représentants de clubs de lecture ont proposé jeudi dernier à Alger d'appliquer plusieurs mesures pour promouvoir la lecture et rendre accessible le livre dans les espaces publics.

Intervenant à la clôture de la «Rencontre nationale des clubs de lecture», ouverte samedi, les participants à cet événement ont préconisé notamment la mise en place d'une stratégie générale gouvernementale dans le cadre du livre et la lecture publique.

La formation des employés des bibliothèques publiques (principales et municipales) aux métiers liés au livre figure parmi les recommandations des participants qui ont appelé, d'autre part, à réviser et à renouveler le fonds documentaire des bibliothèques publiques avec de nouveaux titres.

Les représentants de clubs de lecture présents proposent également d'accompagner et de soutenir les projets visant à encourager la lecture.

Les encadreurs des estrades ont, quant à eux, proposé de généraliser à tout le pays l'idée des estrades pour faire connaître les auteurs algériens ainsi que leurs ouvrages auprès des lecteurs.

S'exprimant à cette occasion, la ministre de la Culture et des Arts, Malika Bendouda, s'est engagée à concrétiser sur le terrain les recommandations émises par les participants à cette rencontre dédiée à la lecture, qualifiée de «réussie». Un canevas des projets retenus devra être élaboré, a-t-elle fait savoir, en notant que les clubs et associations de lecture sont un «partenaire» pour faire parvenir le livre dans les régions les plus reculées du pays», a insisté la ministre, qui dit compter beaucoup sur ces partenaires pour promouvoir la culture du livre.

Evoquant la bande dessinée et le livre pour enfants et jeunesse, peu présents, M^{me} Bendouda a affirmé que son département accompagnera les éditeurs spécialisés dans la littérature destinée à catégorie.

Organisée par le ministère de la Culture et des Arts, la rencontre nationale des clubs de lecture a réuni durant six jours des auteurs, universitaires et animateurs de clubs de lecture issus de plusieurs villes du pays.

R. C.

Batna

Lombarkia, un pionnier du théâtre qui a contribué à l'enrichissement du théâtral national

D^r Salah Lombarkia a été un pionnier du théâtre dans la capitale des Aurès qui a contribué à l'enrichissement du mouvement théâtral national par ses textes, ses critiques et son enseignement académique, ont affirmé jeudi, à Batna des universitaires et comédiens lors d'une conférence littéraire consacrée à cette figure.

Les contributions de Lombarkia au mouvement théâtral ont été «un plus important pour le théâtre», ont estimé les intervenants durant la conférence tenue au théâtre régional de la ville en application des instructions de la ministre de la Culture et des Arts, Malika Bendouda, qui a tenu à ce que la première activité officielle de ce théâtre après sa rebaptisation au nom du D^r Salah Lombarkia lui soit consacrée. La conférence a connu ainsi la participation et l'intervention de plusieurs compagnons de route du défunt Lombarkia dont le comédien Chouaïb Bouzid et les élèves artistes du défunt dont Lotfi Bensebaa, Fouad Lebukh, Lahcène Chiba, Rachid Maâmria et Issam Khenouch qui ont évoqué les efforts et sacrifices faits par



Lombarkia au service du mouvement théâtral dans la ville de Batna.

Bouzid Chouaïb a parlé du rôle de Lombarkia dans la constitution du «premier noyau» du théâtre à Batna et son travail mené depuis la moitié des années 1970 pour former une génération de comédiens au travers des toutes premières pièces que furent «Ennar oua Ennou» et «El Felka» ainsi que de son rôle dans l'ouverture du théâtre régional et l'annexe des arts dramatiques.

De son côté, D^r Djamel Saâdna, chef du département de la langue et de la littérature arabe à l'université Batna-1, a

évoqué la passion pour le théâtre de D^r Lombarkia qui fut à la fois un artiste, un auteur dramaturge, un critique et un enseignant du père des arts. La conférence qui s'est déroulée en présence d'intellectuels et journalistes a été marquée par la distinction de la famille du défunt Lombarkia. Le directeur de la culture, Omar Kebbour, s'est engagé à assurer la réédition d'une des œuvres du D^r Lombarkia et à organiser conjointement avec l'université Batna-1 un séminaire régional sur l'œuvre théâtrale et littéraire du D^r Salah Lombarkia.

Né le 5 avril 1948, Salah Lom-

barkia fut un auteur et un critique. Il a été le premier directeur du théâtre régional de Batna à son ouverture en 1985. Considéré comme un des fondateurs du théâtre universitaire en Algérie, il est mort le 3 avril 2015.

La ministre de la Culture et des Arts, Malika Bendouda, a présidé au cours de sa visite effectuée dernièrement à la wilaya de Batna à la rebaptisation du théâtre régional de Batna au nom du D^r Salah Lombarkia et avait indiqué que l'édifice de ce théâtre a été intégré à la liste du patrimoine national.

R. C.

ONCI

Reprise des activités culturelles à l'adresse du jeune public hier

L'Office national de la culture et de l'information (Onci) a annoncé la reprise de ses activités culturelles à l'adresse du jeune public au niveau de l'ensemble de ses espaces le 5 février, selon un communiqué de l'office.

L'Onci annonce une programmation à l'adresse du jeune public, chaque vendredi et samedi, comprenant des spectacles éducatifs et des pièces de théâtre pour enfants dans le strict respect des mesures de prévention contre la propagation du coronavirus. Cette reprise concerne la salle Atlas à Alger, le complexe culturel Abdelouaheb-Slim à Timpasa, la salle Isser à Boumerdès, la salle du 8-Mai 1945 à Kherrata (Bejaïa), la salle Ahmed-Bey à Constantine et la salle Essaâda à Oran, précise le communiqué. Cette reprise prévoit des représentations de spectacles comme «Le laboratoire de Ammou Hakim» de l'association «Masrah Al Ghad», «L'espace des bons élèves» de la coopérative cultu-



relle «Semout», «L'environnement des enfants» du conteur Ramzi Djamoui, «Le facteur» de l'association «Fen Bladi» ou encore «Smisima» de la conteuse Khediri Hayat. L'Onci, à l'instar de toutes les structures et

établissement du ministère de la Culture et des Arts, avait suspendu ses activités de spectacle depuis le mois de mars 2020 dans le cadre de la lutte contre la propagation du coronavirus. La ministre de la Culture et des Arts, Ma-

lika Bendouda avait donné instruction, le 10 janvier dernier, pour la reprise des activités des établissements du secteur dans le strict respect des mesures de prévention.

R. C.

vie pratique

beauté

Gommage du visage : conseils, bons gestes et recettes pour faire peau nette



Le gommage du visage fait partie des étapes essentielles d'une routine de soin bien ficelé. Mais quels sont ses bénéfices pour la beauté de la peau et comment choisir le sien ? On fait le point.

Le gommage mécanique, à la texture crémeuse ou gélifiée, exfolie la peau grâce à la présence de grains ou de particules abrasives d'origine naturelle dans sa formule. Particulièrement adapté aux peaux normales à grasses, il permet de clarifier le teint en le débarrassant de ses impuretés, notamment des fameux points noirs.

Le gommage chimique agit grâce à des agents exfoliants comme les acides de fruits ou l'acide salicylique qui éliminent les peaux mortes en les désolidarisant de la peau. Comme il ne contient ni billes ni grains, il convient parfaitement aux peaux les plus sensibles, notamment aux peaux matures, dont il va stimuler les cellules, et aux peaux acnéiques qu'il vaut mieux éviter de sensibiliser d'avantage. On le retrouve le plus souvent sous la forme d'un masque ou d'une poudre qui s'active au contact de l'eau.

Comment faire un gommage sur le visage ?

Pour rendre tout son éclat à son joli minois avec un gommage mécanique, on effectue de légers mouvements circulaires sur l'ensemble du visage et du cou légèrement humidifiés, tout en évitant le contour des yeux. On peut ensuite appliquer un masque revitalisant ou apaisant et terminer par son soin hydratant habituel. Ce rituel peut être effectué à tout moment de la journée, en fonction de ses habitudes et du temps qu'on peut accorder à sa routine beauté.

Si on choisit un masque exfoliant, on l'applique plutôt le soir, sur une peau parfaitement démaquillée et nettoyée, et on le laisse poser le temps recommandé par la marque (et pas une minute de plus pour ne pas risquer de sensibiliser la peau, surtout si celle-ci n'a pas l'habitude des acides). Une fois le masque rincé, on peut offrir à son visage un second masque, cette fois-ci aux vertus hydratantes ou réparatrices, qu'on peut laisser agir toute la nuit.

(A suivre)

Météo

Samedi 6 février : 22°C

→ Dans la journée : Partiellement nuageux et vent max 22°C, ressentie 18°C Vent modéré de sud

→ Dans la nuit : Vent avec averses 13°C, ressentie 18°C Vent modéré d'ouest

Alger :
Lever du soleil : 07:51
Coucher du soleil : 18:11



Santé

Conseils pour une alimentation anti-hypertension

→ Quand on est hypertendu, et même si l'on est bien soigné par des médicaments, la place de l'alimentation reste essentielle. Voici les aliments qu'il faut privilégier pour continuer à lutter contre l'hypertension.

Ces conseils vous permettront de composer une alimentation équilibrée, vous permettant de réduire votre tension artérielle.

Mangez moins gras et faites le bon choix des graisses

Ce sont essentiellement les graisses d'origine animale qui ont une part de responsabilité dans l'oblitération et le durcissement des artères, l'hypertension accentuant en outre la pénétration des graisses dans la paroi artérielle.

Il est donc recommandé :

De surveiller les graisses à risque (beurre, crème fraîche à 30 %, viandes grasses, fromages secs, certaines graisses de friture) ;
D'utiliser des huiles végétales qui ont un effet

bénéfique sur la pression artérielle. Pour l'assaisonnement : olive, colza, noix. Pour la cuisine : olive, tournesol, huile mélangée, en les variant ; De consommer du poisson au moins deux fois par semaine, sans craindre les poissons gras : harengs, maquereau, saumon, thon (bonnes graisses).

Réduisez la consommation de sucre

Un taux sanguin trop élevé en sucre (hyperglycémie) peut aggraver l'hypertension artérielle. Le sucre et les produits sucrés doivent être consommés avec modération, jamais à jeun. En revanche, les sucres de saveur non sucrée (céréales, pâtes, pommes de terre, riz, légumes secs) doivent être consommés régulièrement.

Modérez la consommation de sel

Il existe des astuces : par exemple, simplement en ne resalant pas systématiquement vos plats, après une cuisson normalement salée et en ne posant pas de salière sur la table. Ou bien en remplaçant le sel par des épices (curry, thym, curcuma, etc.).

(A suivre)

Délices du jour

Gratin de brocolis à l'emmental

INGRÉDIENTS

- 1 belle botte de menthe fraîche
- 1 oignon moyen ici 2 petits
- 4 gousses d'ail
- 1/2 verre d'huile d'olive 120 ml
- sel
- 2 grands bols de semoule moyenne un bol de 400 ml

PRÉPARATION

Préchauffez le four th.8 (240°C). Divisez les brocolis en petits bouquets. Rincez-les, puis faites-les cuire à l'eau



bouillante salée pendant 10 mn ou au cuit-vapeur pendant 20 minutes. Égouttez-les soigneusement. Dans un bol, mélangez à l'aide

d'une fourchette la crème fraîche et le 2/3 du fromage râpé et la noix de muscade râpée. Salez et poivrez à votre convenance. Beurrez généreusement 4 petits plats à gratin et répartissez-y les petits bouquets de brocolis. Versez la crème au fromage au-dessus et saupoudrez la surface avec le fromage râpé restant. Enfourez pendant 15 mn. La surface doit être bien dorée et gratinée. Servez chaud dans les plats de cuisson.

Horaires des prières

Samedi 24 djoumada el tani 1442 :

6 février 2021

Dhor13h02
Asser15h45
Maghreb18h15
Icha19h42

Dimanche 25 djoumada el tani 1442 :

7 février 2021

Fedjr06h25

numéros utiles

SANTÉ

Samu :

021.67.16.16/67.00.88

CHU Mustapha :

021.23.55.55

CHU Ben Aknoun :

021.91.21.63

CHU Beni Messous :

021.93.11.90

CHU Baïnem :

021.81.61.13

CHU Kouba :

021.58.90.14

Ambulances :

021.60.66.66

Dépannage Gaz :

021.68.44.00

Dépannage Electricité :

021.68.55.00

Service des eaux :

021.58.32.32/58.37.37

SÉCURITÉ

Protection civile :

021.61.00.17

Sûreté de wilaya :

021.63.80.62

Gendarmerie :

021.62.11.99/62.12.99

ADRESSES UTILES

Aéroport Houari-Boumediene

021.54.15.15

Air Algérie

(Réservation)

021.28.11.12

Air France :

021.73.27.20/73.16.10

ENMTV :

021.42.33.11/12

SNTF :

021.76.83.65/73.83.67

SNTR :

021.54.60.00/54.05.04

Hôtel El-Djazaïr :

021.23.09.33/37

Hôtel El-Aurassi :

021.74.82.52

Hôtel Hilton :

021.21.96.96

Hôtel Sofitel :

021.68.52.10/17

Hôtel Sheraton :

021.37.77.77

Hôtel Mercure :

021.24.59.70/85

MC Alger Séparation à l'amiable avec l'entraîneur Neghiz

→ La direction du MC Alger et l'entraîneur Nabil Neghiz ont trouvé jeudi un accord pour une séparation à l'amiable, au lendemain de la défaite concédée en déplacement face à la JS Saoura (1-0), en mise à jour de championnat, a annoncé le club pensionnaire de la Ligue 1 de football dans un communiqué.

«La réunion tenue aujourd'hui (jeudi) entre les membres du Conseil d'administration et l'entraîneur Nabil Neghiz a débouché sur une séparation à l'amiable», a indiqué le «Doyen» sur sa page officielle Facebook.

L'ancien entraîneur-adjoint de l'équipe nationale (2014-2016), arrivé au MCA en février 2020 en remplacement du Français Bernard Casoni, quitte l'équipe alors qu'elle reste sur une mauvaise série de deux matches nuls à domicile et deux défaites à l'extérieur. Pour pallier le départ de Neghiz, la direction a coché sur sa liste le nom de plusieurs techniciens, dont celui d'Abdelkader Amrani, qui vient de mettre fin à sa collaboration avec le CS Constantine.

En attendant l'arrivée d'un nouveau coach, l'intérim sera assuré par l'en-



■ L'entraîneur Neghiz quitte le MCA sur la pointe des pieds. (Photo > D. R.)

traîneur-adjoint Réda Babouche et le directeur technique sportif, Abdelatif Bourayou. Au terme de la 11^e journée, le «Doyen» pointe à la 5^e place au classement avec 19 points, à cinq longueurs du leader ES Sétif.

USMA-MCA reporté à une date ultérieure

La direction de l'USM Alger a annoncé jeudi le report de la rencontre face au MC Alger, prévue dimanche 7 février au stade Omar-Hamadi (Bologhine), pour le compte de la 12^e journée de la Ligue 1 de football.

«La direction de l'USMA a été destinataire ce jour (ndlr, jeudi), de la part de son homologue du MC Alger, d'une demande de report de la rencontre USMA-MCA, prévue le 7 février 2021 à Bologhine, et ce, pour lui permettre

de préparer sereinement la rencontre internationale face au Zamalek d'Égypte dans le cadre de la champions League africaine», indique un

communiqué de l'USMA publié sur sa page officielle Facebook.

Et d'ajouter : «L'USM Alger, fidèle à ses valeurs de fair-play et dans l'intérêt suprême de l'Algérie, a décidé de donner une suite favorable à cette demande de report, qu'elle aurait accordée pour tout autre club algérien représentant les couleurs du pays». Le club algérois a tenu à préciser que «si la direction de l'USMA a été intransigente quant à la délocalisation préconisée du «Derby», elle ne peut l'être quand il s'agit de l'intérêt national». **R. S.**

Ligue 1 : la LFP fixe les dates de la 13^e à la 16^e journée

La Ligue de football professionnel a arrêté les dates des quatre prochaines journées du championnat de Ligue 1, de la 13^e à la 16^e journée, a-t-elle annoncé mercredi soir sur son site officiel. Après le déroulement de la 12^e, dont les rencontres se joueront samedi et dimanche prochains, la 13^e journée est fixée aux 12 et 13 février. La 14^e journée, quant à elle, est programmée le week-end du 19 et 20 février, alors que la 15^e journée, marquée par l'affiche MC Alger - JS Kabylie, est fixée aux 26 et 27 février. Enfin, la 16^e journée est programmée au début de mois de mars (5-6), avec au menu le derby algérois entre le Paradou AC et l'USM Alger.

Voici par ailleurs les dates des quatre prochaines journées :

- 13^e journée : vendredi 12 et samedi 13 février
- 14^e journée : vendredi 19 et samedi 20 février
- 15^e journée : vendredi 26 et samedi 27 février
- 16^e journée : vendredi 5 et samedi 6 mars.

EN DEUX MOTS

Football : La suspension de quatre ans de Benyoucef réduite à trois mois

La suspension de quatre ans de l'ex-milieu de terrain de la JS Kabylie, Lyes Benyoucef, en mai 2019 pour dopage, a été réduite à trois mois ferme, a annoncé jeudi la commission de discipline de la Ligue de football professionnel (LFP).

Selon cette dernière, la réduction de la période de suspension intervient «conformément aux articles 10.2.4 et 27.3 du code mondial antidopage 2021». L'ancien joueur de la JSK avait été suspendu quatre ans de toute compétition ou activité sportive à compter du 28 mai 2019 et devait s'acquitter d'une amende financière de 200 000 DA. Formé au Paradou AC, Benyoucef avait été contrôlé positif pour consommation de produits interdits, lors de la rencontre DRB Tadjenanet - JS Kabylie qui s'est déroulée le 1^{er} avril 2019 pour le compte de la 25^e journée de Ligue 1.



Quotidien national d'information. Édité par la Sarl SEDICOM au capital social de 100 000 DA. Rédaction - Direction - Administration : Maison de la Presse, 1, rue Bachir Attar, Place du 1^{er}-Mai - Alger. Tél. : 021 6710.44 / 6710.46 Fax : 021 6710.75. Compte bancaire : CPA 103 400 08971.114, rue Hassiba-Ben Bouali, agence Les Halles. **Membres fondateurs :** Gérant, directeur de la publication: **Abdelwahab Djakoune**. Rédacteur en chef : **Radia Zerrouki** Directeur commercial : **Ouahid Kouba**. Composition PAO **La Nouvelle République** Impression Alger : **SIMPRAL**. Tirage : 2500 exemplaires 16 - Pages Oran : **SIO**. Constantine : **SIE**. Diffusion centre : **SEDICOM**. Ouest : **SPDO**. Est : **El Khabar**. Sud : **Trag diffusion** Publicité : **La Nouvelle République**, Maison de la Presse. Tél. : 021 6710.72. Fax : 021 6710.75. E-mail : lnr98redaction@yahoo.fr / E-mail pub : lnr98publicite@yahoo.fr - ANEP Spa : 1, avenue Pasteur, Alger. Tél. : 021 73.76.78 - 021 73.71.28. Fax : 021 73.95.59 - 021 73.99.19. Conception : **Studio Baylaucq**, Paris, France. Tél. : +331 44.90.80.40 Les manuscrits, photographies ou tout autre document adressés à la rédaction ne peuvent faire l'objet d'une quelconque réclamation.

USMBA

Dernière mise en demeure pour régulariser sa situation vis-à-vis de la DCGF

→ La direction de l'USM Bel-Abbès a été mise en demeure par la commission de discipline de la Ligue de football professionnel qui lui a fixé un dernier délai expirant le 11 février pour compléter son dossier de demande de la licence du club professionnel. Selon un communiqué de presse publié jeudi par la direction de l'USMBA, plusieurs pièces manquent encore pour compléter le dossier de 19 documents, exigé par la direction

de contrôle de gestion et des finances, exposant le club de Ligue 1 à des sanctions sportives et financières.

La même source a fait savoir que les documents manquants ont trait au bilan financier de l'année 2019, ainsi que les procès-verbaux de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de l'année 2019, l'adoption du bilan financier de 2019 par le conseil d'administration, ainsi que l'installa-

tion d'une association de supporters. Dans la correspondance envoyée à la direction de l'USMBA, il est fait état que le club encourt des sanctions sportives et financières au cas où il ne venait pas à régulariser sa situation vis-à-vis de la DCGF avant les délais fixés.

Ces sanctions commencent par la défalcation d'un point en plus d'une amende de 300 000 dinars, puis la défalcation de 3 unités en plus d'une amende de 500 000 dinars après un autre délai, avant de procéder carrément à la rétrogradation de l'équipe en division amateur, et une amende d'un million de dinars, prévient-on de même source.

L'USMBA a déjà écopé d'une première sanction consistant à une amende de 200 000 dinars pour n'avoir pas com-

plété son dossier de demande de licence professionnelle lors du premier délai qui a expiré le 10 janvier passé, rappelle-t-on.

Par ailleurs, l'équipe de la «Mekerra» est toujours sans entraîneur en chef après le refus du président du conseil d'administration, Abdelghani El Henani, de valider le contrat établi par le directeur général, Abbes Morsli, au technicien suisse-tunisien, Moez Bouakaz, qui devait succéder cette semaine à Lyamine Bougherara, démissionnaire dès la première journée de championnat.

La détérioration des rapports entre le conseil d'administration et la direction générale du club s'est répercutée négativement sur le parcours de l'équipe, qui pointe à la 18^e place avec 9 points après 11 journées. ■

Lavagne (JSK)

«Continuer sur la dynamique positive»

→ L'entraîneur de la JS Kabylie, Denis Lavagne, a exprimé jeudi, l'ambition de son club à «continuer à obtenir des résultats», à moins de 48 heures de la rencontre en déplacement face au NA Hussein-Dey prévue samedi prochain au stade 20-Août pour le compte de la 12^e journée du championnat de Ligue 1 de football.

«Nous sommes décidés à enchaîner les bons résultats et pourquoi pas des victoires», a indiqué Lavagne en conférence de presse.

Il a observé à ce propos que les matchs sont une occasion pour se relancer ou rester sur la bonne dynamique enclenchée. «Nous essayerons de continuer sur notre bonne dynamique, obtenir la victoire et montrer peu à peu une amélioration dans notre jeu», a-t-il insisté.

Concernant le match de samedi contre le NAHD, il a ajouté que la perspective est d'«arriver à mieux transformer les occasions pour faire la différence rapidement» ajoutant que «ça sera un match difficile

comme toutes les rencontres». Le coach français a indiqué que l'équipe continue à travailler et à progresser dans son jeu, indiquant que l'accent est mis lors des entraînements sur le contenu dans le jeu.

Programme de la 12^e journée :

Samedi :
Ain M'lila Khelifi Zoubir : ASAM-USMBA à 14h30
Alger - 20-Août 1955 : NAHD-JSK à 14h30
Sétif - 8-Mai 1945 : ESS-MCO à 14h30
Magra : NCM-RCR à 15h
Tlemcen - Akid Lotfi : WAT-PAC à 15h
Biskra - 18-Février El Alia : USB-CSC à 15h

Dimanche :
Skikda - 20-Août 1955 : JSMS-OM à 14h30
Chlef - Mohamed Boumezrag : ASO-CRB à 15h
Bechar - 20-Août 1955 : JSS-CABBA à 15h
USMA-MCA (reporté) ■

JSMS

Bouali nouvel entraîneur

→ Le technicien Fouad Bouali est devenu le nouvel entraîneur de la JSM Skikda, en remplacement de Younes Ifticene, démissionnaire, a appris l'APS jeudi auprès du club pensionnaire de la Ligue 1 de football. Ifticene, en poste depuis la saison dernière, a jeté l'éponge au lendemain de la défaite concédée à domicile face au NA Hussein-Dey (1-0), en match disputé le 26 janvier dernier, dans le cadre de la 10^e journée. Bouali (60 ans) reste sur courte expérience avec le NA Hussein-Dey. Il avait quitté son poste après l'annonce faite par la Fédération algérienne (FAF) de mettre définitive-

ment fin à l'exercice 2019-2020 en raison de la pandémie de coronavirus (Covid-19). Bouali, qui s'est engagé pour un contrat jusqu'à la fin de la saison, sera assisté par l'entraîneur-adjoint Kheireddine Kheris, alors que le poste d'entraîneur des gardiens a été confié à Mourad Hebbi. Au terme de la 11^e journée, le nouveau promu pointe à la 19^e et avant-dernière place au classement, synonyme de relégation, avec 8 points. Les coéquipiers de l'attaquant Kheireddine Merzougui accueilleront dimanche prochain l'Olympique Médéa, dans le cadre de la 12^e journée. ■

en direct

MC Alger

Séparation à l'amiable avec l'entraîneur Neghiz

le match à suivre

Ligue 1

USMA-MCA reporté à une date ultérieure

football

Lavagne (JSK)

«Continuer sur la dynamique positive»

CHAN-2020

Finale Maroc-Mali, qui aura le dernier mot ?

→ **Les Marocains conserveront-ils leur titre de champion aujourd'hui dimanche lors de la finale du CHAN-2020 qui les opposera aux Maliens qui se sont qualifiés aux tirs aux penaltys face aux Guinéens (0-0, 5-4) ?**

Les Lions de l'Atlas ont mis une lumière dans leur carré et y pensent terminer leur tournée africaine par un nouveau titre, notamment après avoir sorti de cette course le Cameroun, pays-hôte (4-0) ce mercredi en demi-finale au Stade Omnisports de Limbé.

L'équipe camerounaise, proie facile

Malgré des débats relativement équilibrés, les Lions, disons-le de suite qu'ils avaient rattrapé le temps perdu en coupe, ils étaient plus incisifs que les Camerounais qui donnaient l'impression de n'avoir rien compris à ce jeu, à leur propre stratégie de jeu, et au final c'est la balle qui va vers eux pour les provoquer et les perturber, ce qui laissa à juste titre un libre jeu, voire des accélérations aux Marocains qui ne demandaient qu'à être tout près des buts pour charger les filets adverses. «Les locaux n'étaient pas difficiles à gérer, ils n'étaient en fait qu'une proie pour les Lions de l'Atlas».

À bout de souffle, les Camerounais...

La pression restait toutefois assez importante pour les hommes de Martin Nd-toungou Mpilé et Haschou, jusqu'alors impérial, se mettait à la faute en relâchant un coup franc de Namsaoui sur le défenseur central Bouftini qui ouvrait le score à bout portant (1-0, 29^e). Rien n'y fait, les jambes deviennent lourdes, n'arrivaient pas à renverser la vapeur, ce sont les invités qui reviennent à la table pour avaler une partie du terrain en permettant à l'excellent Rahimi de fusillait Haschou d'une reprise du gauche (2-0, 40^e). Tel un bulldozer, le Maroc ratisse large.

Maroc, une machine à broyer

À la pause, la messe semblait dite même si les hommes de Houcine Ammouta ne lâchent rien, comme en attestait une petite altercation entre Zniti et Bouftini sur



■ Les Marocains conserveront-ils leur titre de champion ?

(Photo > D. R.)

le chemin des vestiaires. Ils tentent en seconde mi-temps de se faire remarquer sur le terrain et de menacer les Marocains, mais ils n'y arrivent pas, ce sont les Maghrébins qui gèrent la partie et c'est Etame qui condamne définitivement les siens en adressant une passe en retrait suicidaire exploitée par l'inévitable Rahimi, auteur d'un doublé (3-0, 74^e). On joue la 83^e Bemammer poussait même le calice jusqu'à la lie pour le pays-hôte en coupant un centre au second poteau pour enfoncer le clou (4-0, 83^e). Les Marocains, eux, peuvent déjà, plus que jamais, rêver d'un second sacre consécutif.

Cinq ans après, le Mali retrouve la finale du CHAN

Le Mali jouera la finale contre le Maroc. Il était muet, faisait remarquer les médias maliens pendant les 120^e minute de jeu, prolongations comprises. Les deux équipes ont été départagées par la séance de tirs au but (5-4, 0-0 à la fin de la prolongation). Les Aigles maliens ont fini par remporter le derby ouest-africain face à la Guinée en demi-finale du championnat d'Afrique des nations en s'imposant 5 à 4 lors de la séance de penaltys (0-0 à l'is-

sue de la prolongation). Ils retrouveront le Maroc en finale. Cette qualification n'a pas été très sportive, loin de l'être, puisque marquée par une agressivité loin d'honorer les deux formations.

Le spectacle qui devait être une référence fut marqué par des coups qui pleuvaient. Le terrain fut vite transformé en un espace d'un autre sport que personne n'aurait souhaité. Après que le Malien Doumbia contraint de sortir sur blessure, ce fut au tour du meneur de jeu guinéen, Morlaye Sylla, de rester de longues minutes à terre. Après un calme de courte durée, la Guinée prend le contrôle du match.

Les Maliens reculent

Les Maliens reculent et perdent des ballons dans leur propre camp. Cela profite à Yakhoubba Gnagna Barry de placer le cuir au fond des fils. La VAR sauve cependant les Aigles (26^e). Le co-meilleur buteur du CHAN est déclaré hors jeu. La seconde mi-temps est gérée par les Maliens en s'appuyant notamment sur la vitesse qui bousculait le Syli national. Une statistique illustre cependant leur impuissance dans le dernier

geste : 0 tir cadré pour le Mali au cours des 90 premières minutes. Incapables de se départager durant le temps réglementaire, on passe aux prolongations. (115^e score 0-0.

Incapables de se départager

C'est autour du ballet aux tirs des penaltys, les tireurs s'enchaînent, les buts aussi. Il faut attendre le 5^e tireur guinéen, Morlaye Sylla, pour voir un faux pas. Mamadou Coulibaly, lui, ne tremble pas et envoie ses coéquipiers en finale. Cinq ans après, le Mali retrouve donc la finale du CHAN.

H. Hichem

*La Confédération africaine de football a décidé que la compétition continuerait à s'appeler TOTAL Championnat d'Afrique des nations Cameroun 2020, malgré le fait que le tournoi ait été reporté à 2021 à cause du Covid-19.

À voir

■ Canal + : Lens - Rennes à 21h

■ Canal + Décalé : Manchester United - Everton à 20h50

La Der

Ligue 2 : L'IRB El Kerma domicilié au stade Habib-Bouakeul

L'IRB El Kerma, nouveau pensionnaire de la Ligue 2 de football, accueillera ses adversaires au stade chahid Habib-Bouakeul d'Oran en raison de la non-homologation de son stade dans la commune d'El Kerma (Oran), a-t-on appris mercredi de la direction de ce club. La commission d'audit de la Ligue nationale du football amateur a relevé plusieurs lacunes lors de la visite d'inspection qu'elle a menée au stade Mohamed-Khassani, où les travaux de réaménagement programmés par les autorités communales n'ont pas démarré,

a précisé la même source. L'IRB-EK avait également vécu le même scénario lors de l'exercice passé qu'il a débuté au stade Habib-Bouakeul, avant de revenir dans son stade à El Kerma, après son homologation en milieu de saison, rappelle-t-on. Le retour de cette formation dans son stade lui a permis d'améliorer ses résultats et de se hisser jusqu'à la deuxième place au classement au moment de l'arrêt de la compétition en mars dernier à cause de la pandémie de Covid-19. Cette position de dauphin du groupe Ouest a suffi à l'IRB-

EK pour réaliser une accession historique en Ligue 2 sous la houlette de l'entraîneur Bouazza Krachai, passé lors de l'été dernier à la barre technique de l'O. Arzew, l'autre représentant d'Oran en Ligue 2. Concernant la nouvelle édition du championnat qui débutera le 12 février, l'équipe de la banlieue sud d'Oran sera dirigée par l'entraîneur Nassim Safraoui. Elle vient de clôturer un stage bloqué à Chlef au cours duquel elle a disputé quelques matches amicaux, dont le dernier en date jeudi passé contre l'USM El Harrach (0-0).